

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	47
Présents et représentés :	29
Pouvoirs de vote :	5
Absents non représentés :	13

L'an deux mille dix-neuf, le quinze octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le neuf octobre, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. ANDRIN Rémy, M. BAZIN Alain, Mme BEAUCHOT Liliane, M. BOISSIERE Robert, M. BOUVIER PEYRET Guillaume, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. COLIN Jean Paul, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOURSTER Lucie, M. FASSE Michel, M. FRANIATTE Jean Paul, Mme FRIZON Marie Odile, M. GERARDY Philippe, M. HABLLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme LECLERC Marie-Françoise, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, M. MERMET Patrick, M. MITTAUX Jean Marie, M. NAHANT Gérard, M. NATALE Jean, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. ROBERT Bernard, M. WEBER Gérard.

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHRISTOPHE Gérard,	ayant donné pouvoir à	M. HABLLOT Emeric,
Mme DEPARD Angélique,	ayant donné pouvoir à	M. ANDRIN Rémy,
Mme JOURDAN Nicole,	ayant donné pouvoir à	Mme DOURSTER Lucie,
M. MINARIE Thierry,	ayant donné pouvoir à	M. PICART Jean,
Mme RONDEAU Elise,	ayant donné pouvoir à	Mme HUMBERT Jocelyne,

Mme BERTRAND Chantal, M. DELAHAYE Norbert, Mme DELORME Adeline, Mme DOBIN Bernadette, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GAGNEUX Christian, M. GERARDIN Robert, M. LAHAYE Philippe, M. LAMINETTE Laurent, M. LEONARD Robert, Mme PRADEL Emilie, Mme SPENGLER Laurence.

19h00 : Intervention Technique - Présentation du diagnostic de Territoire et débat sur les axes stratégiques de la future C.T.G. (Convention Territoriale Globale) signée avec la CAF de la Meuse.

Cette présentation technique réunit les élus communautaires, les responsables des services de la C.C.P.E., les élus membres des C.A. de l'association Centre socioculturel du Pays d'Étain et de l'association Petite Enfance au Pays d'Étain, les professionnels de ces deux associations. L'ouverture de séance a réuni dans un même élan de projet et de collaboration les 3 Présidents : P. Gerardy, C. Schermann, et S. Pharizat.

Elle a été animée par les membres de la direction générale de la C.C.P.E. et le directeur du centre Social, Jean-Noel GUINTA.

Objectifs :

- ◆ Présentation des Résultats du **Diagnostic de Territoire Collaboratif et des 2 enquêtes**
- ◆ Présentation de la démarche **C.T.G.** et utilité pour le territoire – **Convention Territoriale Globale**
- ◆ Axes stratégiques de la future **CTG**: débats et orientations communes entre les partenaires

Diagnostic de territoire et les enquêtes :

Il est rappelé qu'un diagnostic de territoire est un outil d'aide à la décision. Il permet de construire des projets adaptés et pertinents et de proposer des actions attendues et cohérentes.

Le projet de territoire de la C.C.P.E. doit s'établir sur un diagnostic concret. C'est l'objet recherché à travers la démarche mise en place.

Le diagnostic réalisé et initié dans le cadre du groupe petite enfance élargie à la CTG, a donc une vocation plus généraliste et ambitieuse. Il doit alimenter le futur projet de territoire qui se composera de plusieurs volets thématiques.

La CTG est assimilée à l'un de ses volets : porter un projet de service ambitieux pour la population, multithématique et transversaux visant le « bien grandir, bien vivre et bien vieillir au Pays d'Étain.

Ainsi, la démarche de diagnostic engagée se veut composite. Elle a été élaborée de manière collective par un comité technique missionné et composé des élus, des professionnels, des habitants et les forces vives du territoire expertes (associations).

Elle se repose déjà sur une base complète de données statistiques, sociodémographiques, etc., collectée et consolidée dans un document et analysée conjointement par divers professionnels du comité technique constitué ; elle est enrichie par des enquêtes auprès des élus, de la population et des jeunes.

Le résultat permet aux décideurs de bénéficier d'un diagnostic complet composée d'éléments de référence et de positionnement de notre territoire, et d'une enquête menée auprès de la population et des jeunes (12/26 ans) constituant avec les seniors, un public cible. Elle sera complétée par des études complémentaires plus thématiques, associant d'autres professionnels du territoire : santé, logement, etc.

Il en ressort des grandes tendances après l'analyse des données statistiques :

- ◆ Une population en faible diminution: solde naturel migratoire; une exception meusienne.
- ◆ Vieillesse massive de la population (+40 ans), très marqué pour +80 ans;
- ◆ migration massive des plus jeunes: soit une perte de population -21% entre 2010 et 2016;
- ◆ Une progression des habitants sur les communes Nord et Est du territoire; une baisse à Etain et sur 50% des communes.
- ◆ Majorité de couples avec enfants (1/3) et composition très familiale (40%), baisse des familles monoparentales
- ◆ Progression des isolés, surtout femmes seules de plus 55 ans (+16% à 21%); hommes sont surreprésentés / Meuse: 20%
- ◆ Taux d'activité féminin élevé, en progression
- ◆ Un taux de chômage élevé, notamment féminin
- ◆ Part importante d'actif travaillant en dehors de communes: 65%
- ◆ Un taux de pauvreté élevé, mais stable
- ◆ Moins de revenus d'activité, baisse modérée des taux d'imposition; progression du nombre de bénéficiaires des minima sociaux.
- ◆ Moins d'aides au logement, parc privé locatif vieillissant



Les enquêtes auprès des habitants ont été construites en comité technique et selon les pistes thématiques ressenties par le groupe après avoir pris connaissance du diagnostic statistique et sociodémographique.

Après une première phase d'exploitation des auditions des habitants (830) menées en porte à porte par les jeunes volontaires en service civique, il a semblé nécessaire de conduire des auditions plus directes (180) auprès des jeunes sous-représentés.

Le résultat de ces enquêtes auprès des habitants ont fait l'objet d'une synthèse exploitée et traitée grâce à l'aide des services de la C.A.F. de la Meuse. Des extraits du document produit sont joints en annexe de ce C.R.

La Convention Territoriale Globale : présentation de la démarche

(Extraits de la présentation projetée lors du conseil) :

- ◆ **Convention Territoriale Globale:** renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle optimise les ressources et les moyens (dispersion) mais n'est pas un dispositif financier supplémentaire: **c'est un levier qui renforce les coopérations.**
- ◆ Elle s'appuie sur un diagnostic partagé et définit un cadre d'action partagé par tous les acteurs.
- ◆ Elle vise un gain d'efficacité et de complémentarité.
- ◆ Elle rationalise les instances partenariales et permet de mieux mobiliser les financements pour la collectivité signataire et ses partenaires.

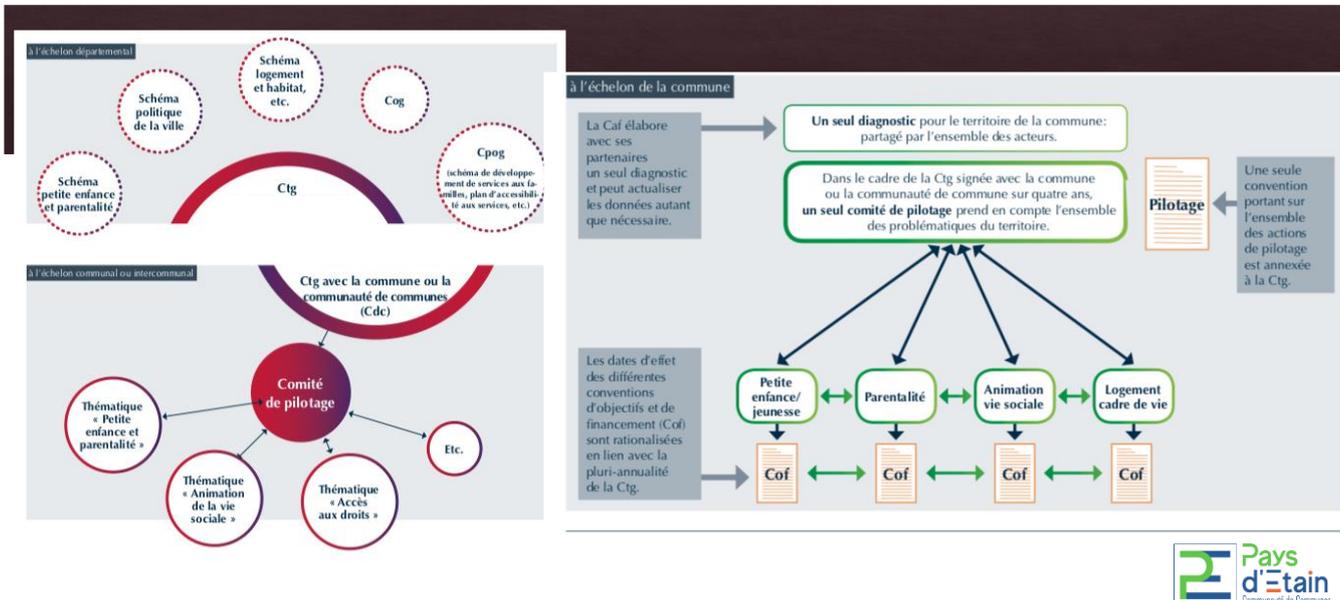
+ Pourquoi signer une Ctg ?

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Clarifier les interventions
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

+

Lorsqu'une Ctg est signée, un seul diagnostic est élaboré et porte sur l'ensemble des champs. Il fait l'objet d'actualisations régulières.

Les gains : éviter la superposition des diagnostics par thématique et faire ressortir les liens entre les différentes problématiques existantes.



Les modalités d'intégration de la Ctg :

Éléments intégrés à la Ctg (financements actuels)

- ❖ Le contrat d'objectifs du CEJ vient s'intégrer dans la Ctg; les financements « pilotage et coordination » sont conservés mais davantage encadrés; les financements sont simplifiés et harmonisés.
- ❖ La Ctg accompagne obligatoirement un projet de territoire et mobilise tous les leviers financiers; elle nécessite une coordination accrue sur le territoire et l'harmonisation avec les Projets Sociaux (dont celui du Centre social du Pays d'Étain).
- ❖ Elle instaure un bonus Ctg territoire: complément d'aide au fonctionnement (maintien des financements (socle) et incitation au développement de nouvelles actions sur la base d'un forfait nationale (exp: place nouvelle en crèche: 3100€))
- ❖ Elle permet d'intégrer la refonte des financements Enfance: bonus Ctg Ram (3000€ + 12500€ par ETP), LAEP, plan mercredi, etc.
- ❖ Refonte des financements à la formation BAFA/ BAFD.
- ❖ Mobilisation de crédits spécifiques : Animation de la vie locale, Coordination, etc.
- ❖ Etc.



Éléments financiers et calendrier :

Éléments intégrés à la Ctg (financements actuels)

- ❖ Actions Enfance et Jeunesse: C.E.J, Appels à Projet, Convention Prestation de Service (CCPE): 200.000 €
- ❖ Le Projet Social du C.S doit s'intégrer à la CTG pour être financé (prestation de service, parentalité...): 150.000 €
- ❖ Fonds d'Aide Petite Enfance: RAM, SMA, Guichet unique, etc.
- ❖ Tous les dispositifs d'accès au droit et au service public: Santé, Logement, Action sociale, Insertion et emploi; retraite, etc.
- ❖ Animation de la vie locale, coordination
- ❖ Etc.

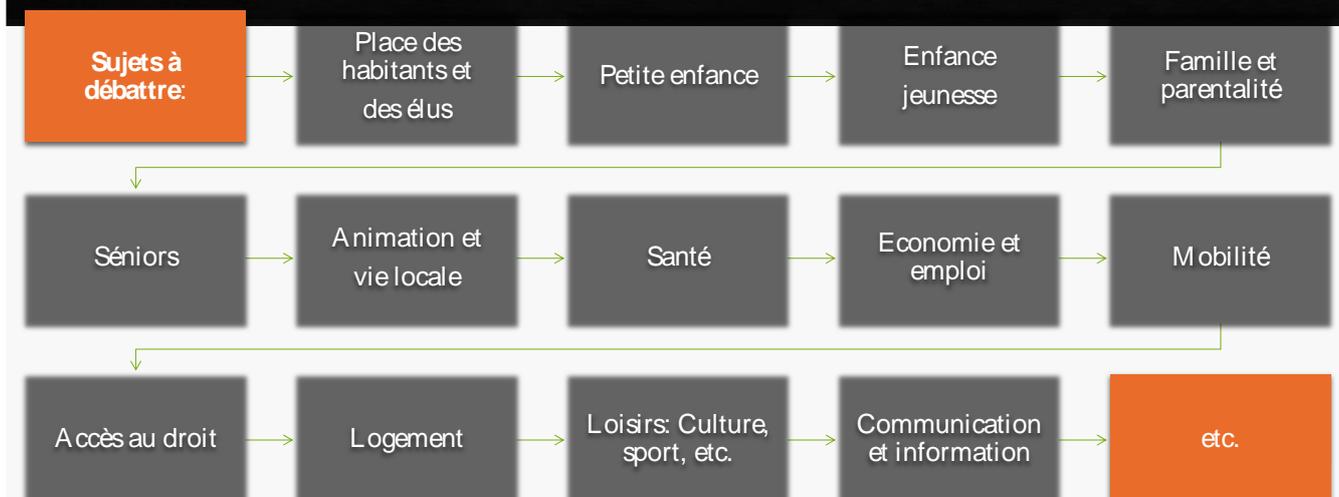
Délais:

- Signature avant 31 décembre 2019
- Validation au CA de novembre de la C.A.F.
- Dépôt fin octobre pour avis technique



Les débats sont ouverts avec l'Assemblée autour des thématiques suivantes :

Les objectifs et axes stratégiques



Les débats et visent à intégrer dans la programmation de la CTG, les éléments suivants :

- ◇ Place des habitants et des élus :
 - Relancer la démocratie participative ;
 - Réfléchir à l'intégration d'un conseil des aînés, des sages, et a la place des séniors dans les décisions prises,
 - Mettre en place de conférences thématiques, informatives, etc;
 - Sur le plan de la communication, identifier la place des réseaux sociaux et la participation/animation
- ◇ Petite enfance
 - Intégrer la problématique du recrutement, de la vocation des ASSMAT ;
 - Proposer de l'Information et de la formation, sur le sujet.
- ◇ Enfance et jeunesse
 - Réfléchir à l'aménagement de lieux dédiés aux ados,
 - Collaborer avec plus d'efficacité autour de la problématique des ados,
 - Intégrer des nouveaux modes de fonctionnement « one shoot » et de leur capacité à s'investir dans nos projets
 - Soutenir les différents modes de Formation des jeunes
 - Lutter contre l'isolement des jeunes
 - Faciliter la mobilité des jeunes et les moyens de transport,
- ◇ Famille et Parentalité
 - Accompagner les familles en difficultés
 - Aider la Prise de conscience de ces difficultés
 - Améliorer la communication sur les actions et éviter la stigmatisation (ne pas se sentir jugé) des parents
 - Introduire des actions de prévention précoce
 - Travailler le lien social
- ◇ Services
 - Importance de prendre en charge rapidement les questions de l'habitat, du logement et plus largement de l'aménagement et de l'urbanisme sur le territoire
 - Intégrer les besoins de mobilités
- ◇ Santé : aborder le sujet comme une problématique globale et favoriser l'accès à l'offre de soin, cohérente
- ◇ Environnement :
 - Inscire visiblement les enjeux du développement durable dans un territoire rural

Ces éléments seront intégrés au projet de CTG et proposés à la délibération du Conseil Communautaire.

21h00 : le Président ouvre la séance

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean PICART, conseiller communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Lecture des pouvoirs de vote

Information : arrêtés pris par le président

- 2019-005, du 30 septembre 2019: tarifs des visites guidées de l'entreprise Petitcollin
- 2019-006, du 8 octobre 2019: tarifs de la Halle pour les scolaires 19/20

Adhésion au service des archives du Centre de Gestion de la Meuse

n° 2019-084

Le Président explique au Conseil Communautaire que le Centre de Gestion dispose d'un service Archives susceptible de répondre à différents besoins de la CCPE : information, formation et intervention. Il offre la possibilité de demander l'intervention d'un archiviste pour réaliser un audit et obtenir des préconisations nécessaires à la bonne conservation physique des archives mais aussi pour établir les inventaires d'usage. Les services de la CCPE ont pu constater une dégradation des conditions de conservation des archives. Il devient nécessaire d'être accompagné dans la définition des mesures correctives à mettre en œuvre tout en assurant le maintien sur site des seules archives utiles, conformément à la réglementation.

Par ailleurs, il est demandé par les agents un temps de formation et de sensibilisation.

L'ensemble est rendu possible par l'adhésion au service archive proposé par le Centre de Gestion. Les services des mairies du groupement pourront bénéficier des temps d'information mis en place

Le président propose d'adhérer à ce service dont le coût horaire est de 40 €. Le temps nécessaire à l'audit est estimé à 1 journée ; Les temps de formation à 3H. Le reste des interventions sera déterminé à l'issue de ce travail.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion au Service Archives du Centre de Gestion

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Création de l'agence d'Attractivité de la Meuse : approbation des statuts, présentation du budget et désignation des membres à l'Assemblée Générale

n° 2019-085

Les conseillers communautaires ont reçu les statuts de l'Agence d'Attractivité qui a fait l'objet d'une présentation détaillée dans une version pré-projet lors de la séance du conseil du 26 mars 2019 et reçus l'approbation à la majorité - 2 voix contre - 3 abstentions. L'adhésion ayant été décidée dans les mêmes conditions de vote.

Il est proposé aujourd'hui de valider la version définitive des statuts.

Il est porté par ailleurs à la connaissance des conseillers, le budget de l'Agence :

BUDGET DE PRESENTATION AUX INSTANCES DELIBERATIVES – ANNEE N

Postes	DEPENSES				Financiers	RECETTES				
	Année N					Année N				
	Dépenses globales	Pôle fonctionnel	Pôle développement économique	Pôle tourisme		Recettes globales	Pôle fonctionnel	Pôle développement économique	Pôle tourisme	%
Ressources humaines (brut chargé pour 19 ETP)	1 176 000 €	306 000 €	360 000 €	510 000 €	Région Grand Est dont contribution en nature 4 000 €	480 000 €	170 000 €	310 000 €	0 €	23,48%
Bureaux (contribution en nature Région et Département)	36 000 €	36 000 €	0 €	0 €	CD Meuse dont contribution en nature 32 000 €	1 185 000 €	315 000 €	0 €	870 000 €	57,95%
Actions de promotion et prospection	678 000 €	182 000 €	150 000 €	346 000 €	GIP	196 082 €	116 027 €	79 055 €	0 €	9,59%
Charges diverses	160 000 €	140 000 €	5 000 €	15 000 €	CA Bar-le-Duc	35 851 €	11 950 €	23 901 €	0 €	1,75%
					CA du Grand-Verdun	28 933 €	9 644 €	19 289 €	0 €	1,42%
					CC Argonne-Meuse	7 359 €	2 453 €	4 906 €	0 €	0,36%
					CC de Commercy - Void - Vaucoleurs	23 196 €	7 732 €	15 464 €	0 €	1,13%
					CC Côtes de Meuse Woëvre	6 025 €	2 008 €	4 017 €	0 €	0,29%
					CC de Damvillers Spincourt	8 411 €	2 804 €	5 607 €	0 €	0,41%
					CC De l'Aire à l'Argonne	6 595 €	2 198 €	4 397 €	0 €	0,32%
					CC des Portes de Meuse	17 179 €	5 726 €	11 453 €	0 €	0,84%
					CC du Pays d'Étain	7 764 €	2 588 €	5 176 €	0 €	0,38%
					CC du Pays de Montmédy	7 249 €	2 416 €	4 833 €	0 €	0,35%
					CC du Pays de Revigny sur Ormain	7 409 €	2 470 €	4 939 €	0 €	0,36%
					CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	10 203 €	3 401 €	6 802 €	0 €	0,50%
					CC du Sammiellois	8 766 €	2 922 €	5 844 €	0 €	0,43%
					CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	5 012 €	1 671 €	3 341 €	0 €	0,25%
					CC Val de Meuse - Voie Sacrée	8 966 €	2 989 €	5 977 €	0 €	0,44%
					<i>sous-total EPCI</i>	<i>188 918 €</i>	<i>62 973 €</i>	<i>125 945 €</i>	<i>0 €</i>	<i>9,24%</i>
TOTAL	2 050 000 €	664 000 €	515 000 €	871 000 €		2 050 000 €	664 000 €	515 000 €	871 000 €	100%

Enfin, les conseillers sont informés lors de la séance, de la représentation des territoires et de leurs élus dans les organes de gouvernance de l'agence : **Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau.**

Le Président, après accord du bureau communautaire réuni le 8 octobre, se porte candidat.

Le budget a été présenté à la commission des finances.

Débats :

L'agence semble complexe à mettre en œuvre dans le fonctionnement proposé au regard des statuts présentés.

Les conseillers sont perplexes au regard du budget de l'agence et de sa réelle utilité ou d'aides apportées aux connectivités.

La place de chacun sera-t-elle respectée ?

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité moins deux abstentions,

DECIDE de valider les statuts définitifs de l'agence d'attractive de la Meuse

PREND ACTE du budget présenté et de la participation de la C.C.P.E. à ce budget

DESIGNE le Président pour représenter la CCPE dans les instances de l'Agence

AUTORISE le Président à signer toute autre pièce rendue nécessaire pour l'adhésion et le financement de l'Agence.

**Création d'une Entente avec la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes (C.C.T.F.)
et création d'un Service Unifié** **n° 2019-086**

Vu la Loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 5111-1, L. 5111-1-1 et R. 5111-1 ; puis L.5221-1 et L.5221-2 ;

Vu les statuts des deux Communautés ;

Considérant que les Communautés disposent des compétences concernées par l'objet de la présente convention;

Considérant qu'il est utile que la C.C.P.E. et la C.C.T.F. puissent formuler ensemble des projets structurants (développement économique, culturel, éducation, GEMAPI, cadre de vie, etc.) et exercer ensemble la compétence R.H. et fiances par «regroupement des services et équipements existants » au sens des dispositions de l'article L. 5111-1-1 du CGCT précité, s'agissant des services équipements suivants : Pôle Unifié des Moyens et des ressources;

Considérant susmentionnés à l'alinéa précédent ;

Considérant que de telles prestations s'exécutent en étant exonérées de toute règle de concurrence et de publicité (CJCE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJCE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06 ; CAA Paris 30/6/09, Paris, n°07PA02380).

La C.C.P.E. et la C.C.T.F. collaborent en mode projet depuis quelques années autour de diverses questions comme le Conservatoire de Musique, le tourisme ou le Pôle Entrepreneurial. Dans le cadre de ces échanges et au regard de la pertinence du territoire d'intervention, il en ressort des points de convergence mais aussi des difficultés similaires dans les fonctionnements respectifs au regard de la strate de chacun des E.P.C.I.

Il est proposé de signer une convention ayant pour objet la définition des modalités de mise en œuvre du partenariat entre les deux EPCI, sous la forme d'une **Entente** suivie de la mise en œuvre d'un **service unifié** sur les domaines de la gestion des Ressources Humaines, des finances et de l'Administration Générale.

L'entente constitue un cadre de travail privilégié pour conduire des discussions et ouvrir un dialogue visant à améliorer le fonctionnement d'un service public tout en permettant à chaque EPCI de poursuivre des actions qui lui sont propres dans les secteurs concernés par la convention. Ce qui est recherché dans ce dialogue et ce rapprochement, c'est la mise en commun des idées et des initiatives et la plus-value, la cohérence et l'efficacité de l'action publique intercommunautaire (éviter les doublons, complémentarité, appuis, etc.).

En l'espèce, l'entente interviendrait dans les domaines suivants, en trois phases successives :

Phase 1 : Création d'un service Unifié, Moyens et Ressources et maintien des projets existants (Conservatoire et Pôle entrepreneurial)

Phase 2 : Consolidation des projets autour :

- ◆ **du Tourisme et de la Culture, dont le Conservatoire du Pays d'Étain**
- ◆ **du développement économique, dont le Pôle Entrepreneurial**

Phase 3 : Nouvelles dimensions de l'Entente autour

- ◆ **du cadre de vie (GEMAPI, Biodiversité, Assainissement, Voirie),**
- ◆ **de la communication**
- ◆ **de la jeunesse**

Le service unifié, intitulé **Pôle Unifié des Moyens et des Ressources**, constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de différentes structures pour une mise en commun des moyens afin de favoriser la réalisation d'une mission d'intérêt public locale sur un territoire. En effet les compétences financières et techniques, ainsi que les équipements susvisés, donneront lieu à une mutualisation plus efficace et plus économe s'il est géré par une personne morale cocontractante pour le compte des autres cocontractants (biens, personnels et services).

En l'espèce, le service unifié intervient dans le domaine **des Ressources Humaines, des Finances et de l'Administration Générale**. Il a vocation à permettre une montée en compétences, cohérente avec l'évolution des deux E.P.C.I. mais aussi à assurer une vraie continuité dans le fonctionnement des services à travers la mise en place d'équipes polyvalentes et complémentaires.

Fortes de cette volonté, la C.C.P.E. et la C.C.T.F. décident après délibération des deux conseils :

1. d'instaurer une entente entre elles et de mettre en communs les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de celle-ci en désignant en particulier trois membres pour piloter les travaux, au sein d'une commission, et coordonner les réflexions visant à consolider les partenariats et les actions structurantes entre les deux EPCI. La désignation des membres sera cohérente avec celles déjà en place au sein du Conseil d'Établissement (Conservatoire - compétence culturelle et touristique) ou du comité de pilotage du Pôle Entrepreneurial (compétence développement économique). L'entente est compétente en matière de programmation d'actions, elle soumet des propositions aux Conseils des deux EPCI, évalue et dresse les bilans, propose des orientations et des budgets prévisionnels et la participation de chaque collectivité. Elle ne dispose pas d'un rôle exécutif et par conséquent elle dresse un rapport annuel présenté à l'assemblée de chaque EPCI.

Pour assurer son fonctionnement il est instauré :

- ◆ un Comité technique : Président et DGS.
- ◆ Une commission composée de 6 membres, issue à part égale de chacun des deux conseils communautaires et désignés par celles-ci

La convention est prévue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour 3 ans.

Les modalités de participations financières pour les projets et opérations communes portés par l'entente feront l'objet de manière systématique d'une présentation et d'une validation par les assemblées des deux E.P.C.I. sur la base d'un budget spécifique. Un document précisera les clefs de répartition des dépenses inhérentes à toutes les opérations et actions projetées, incluant les biens mobilisés pour le bon fonctionnement du projet.

Le suivi de l'entente sera assuré par la commission et un rapport annuel sera présenté à chaque assemblée.

- De constituer un service unifié appelé **Pôle Unifié des Moyens et des Ressources** et de mettre à disposition les services nécessaires à l'exercice des compétences (R.H., Finances et Administration Générale) agissant pour le compte des deux EPCI.

Les services (ou parties de services) faisant l'objet de la présente convention sont les suivants :

EPCI	Dénomination des service(s) ou partie(s) de service(s)/postes	Missions concernées
C.C.P.E.	- Pôle des Moyens Communs - D.G.S.	Gestion RH Comptabilité Administration générale (assemblées, courriers, assurances, etc.). Coordination et gestion
C.C.T.F.	- Chargé comptabilité - chargé gestion carrière - DGS	Gestion RH Comptabilité Administration générale (assemblées, courriers, assurances, etc.). Coordination et gestion

La mise à disposition concerne 5 agents territoriaux, en dehors des postes de DGS.

Le service unifié est porté par la C.C.P.E

Le remboursement des frais de fonctionnement du service unifié s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours) constaté par la C.C.P.E., après consultation de la C.C.T.F.

La détermination du coût unitaire (= coût journalier de fonctionnement) prend en compte la prévision d'utilisation du service unifié, exprimée en unité de fonctionnement (soit en nombre de jours prévisibles d'utilisation).

Le coût unitaire journalier comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les flux, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés (autres...), à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service. Il est constaté à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Le coût unitaire journalier se décompose:

- Des charges de personnel portées par chaque EPCI ;
- Des fournitures;
- Du coût de renouvellement des biens;
- Des contrats de services rattachés;
- Des frais e fonctionnement propres.

Le remboursement et le paiement, du solde, intervient chaque année sur la base d'un état indiquant la liste des recours au service convertis en unité de fonctionnement et basée sur un prévisionnel de 50% pour chacun des deux EPCI.

Pour assurer le fonctionnement du service unifié la C.C.P.E. précèdera au nom des deux EPCI, au recrutement d'un responsable en charge de la mise en œuvre de ce service, financer à part égale.

Le projet de création d'une Entente et d'un Service Unifié a fait l'objet d'une large consultation :

- **le bureau de la C.C.T.F.** a donné un avis favorable à ce projet
- **Le Bureau communautaire** de la C..P.E. a donné un avis positif le 8 octobre, avec deux réserves:
 - L'instauration d'un service et de fonctionnements fluident ;
 - La possibilité d'élargir, une fois consolidé, les missions du service pour proposer un soutien technique aux communes membres

- **La Commission des Finances** a donné un avis positif, le 8 octobre
- **Les délégués du personnel** en réunion technique, ont donné un avis favorable dans l'attente de pouvoir statuer en C.T., avec les orientations suivantes:
 - Respecter les étapes dans le déploiement du service: respect des prérequis, des préalables, des étapes intermédiaires, des phases de consolidation et des temps d'évaluations
 - Laisser une marge de manœuvre au responsable face aux règlements communs et aux besoins spécifiques: assurer le bien-être des agents rattachés au service et lever les contraintes.
 - Entretien professionnel: instaurer un entretien préalable entre le responsable du service et les agents mis à disposition – vision objective des missions et reconnaissance de la valeur de l'agent.

Après l'exposé de ces éléments, le Président fait appel aux volontaires pour intégrer la commission de gestion de l'Entente. Faute de candidats, sont désignés :

- ◇ Le président
- ◇ Le Vice-président en charge de développement économique,
- ◇ Le Vice-président en charge de la Vie Associative

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité,

- Décide d'engager la C.C.P.E. de l'Entente avec la C.C.T.F.
- Valide le projet de convention d'Entente avec la C.C.T.F. pour une durée de 3 ans, selon les termes et conditions exposés,
- Valide les trois membres de la commission dans l'animation de l'Entente
- Valide la pertinence de la mise en place d'un Service Unifié, après présentation aux C.T. et sous réserve du respect des préconisations
- Autorise le président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne mise en marge de ce projet, sur un plan administratif, technique et financier.

Validation des axes stratégiques de la C.T.G. et autorisation de signature

n° 2019-087

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (CAF) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la CAF de la Meuse en date du 17 décembre figurant en annexe de la présente convention ;

Vu la présentation technique proposé aux conseillers communautaires en préambule du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Etain du 15 octobre 2019.

La CTG, une convention cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet de territoire sur les champs d'interventions communs.

La CTG constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la Branche Famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Elle est aussi l'opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration avec les partenaires locaux et de développer des projets innovants."

La démarche mobilisée pour faire de la CTG le volet social et famille du projet de territoire de la C.C.P.E. :

L'ambition générale du projet de territoire est de pouvoir répondre à la problématique suivante : comment soutenir un développement économique, social, éducatif et culturel sur le territoire rural de la Communauté de Communes du Pays d'Etain (CCPE), tout en renforçant la cohésion territoriale, l'attractivité, la notion de bien-être et la visibilité de l'offre de services.

Au regard de l'ampleur de l'enjeu, la CCPE doit structurer ses réponses en s'appuyant sur l'expertise et la ressource locales et en formalisant l'ensemble dans un document stratégique : la CTG, tout comme le projet de territoire, répondent à cette ambition. Les deux démarches sont étroitement liées

La construction partagée de la CTG s'inscrit donc, dans un cadre plus large sur notre territoire : celui de l'écriture du Projet de territoire 2020/2030 et sa déclinaison en politiques territoriales thématiques.

L'ambition générale de ce projet est de faire du territoire de la CCPE un territoire attractif à haute qualité de services à la population et aux entreprises et de faciliter la participation des habitants à la définition des politiques et des actions mises en place. Il s'agit aussi d'ouvrir notre territoire et de faciliter les collaborations avec nos voisins ou nos partenaires.

La CTG permet en effet de réunir de nombreux acteurs autour d'un projet commun, co-construit et suivi. Elle revêt une dimension territoriale qui permet au dispositif de s'adapter et d'être au plus proche des besoins et des attentes des habitants ; de mobiliser en parfaite cohérence les forces vives et les moyens dans les actions développées, de mobiliser à terme de nombreux acteurs institutionnels dans ce projet commun, de manière complémentaire et clarifiée. La CCPE se retrouve pleinement dans cet esprit initié par la CTG.

La CTG rassemble donc les axes stratégiques partagés, qui se déclinent en feuilles de route thématiques déployées sur 4 ans, et animés par un comité technique.

Plus largement encore, la CTG est l'élément qui favorise le développement du partenariat et la cohérence du projet d'intervention sociale et d'animation de la vie locale, entre la CCPE et le Centre social, dont le projet social a été construit selon la même démarche et en parallèle à celle de la CTG ; avec d'autres partenaires locaux associés au diagnostic.

Cette démarche au-delà d'une simple gestion de dispositif, permet la mise en œuvre d'enjeux et de projets transversaux entre les acteurs, entre les thématiques. On retrouve cette dynamique dans les axes stratégiques retenus et inscrits à la CTG.

La convention a pour objet de définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. La convention vise à partager entre les deux signataires les données et à travailler conjointement pour apporter des réponses nécessaires aux besoins du territoire en :

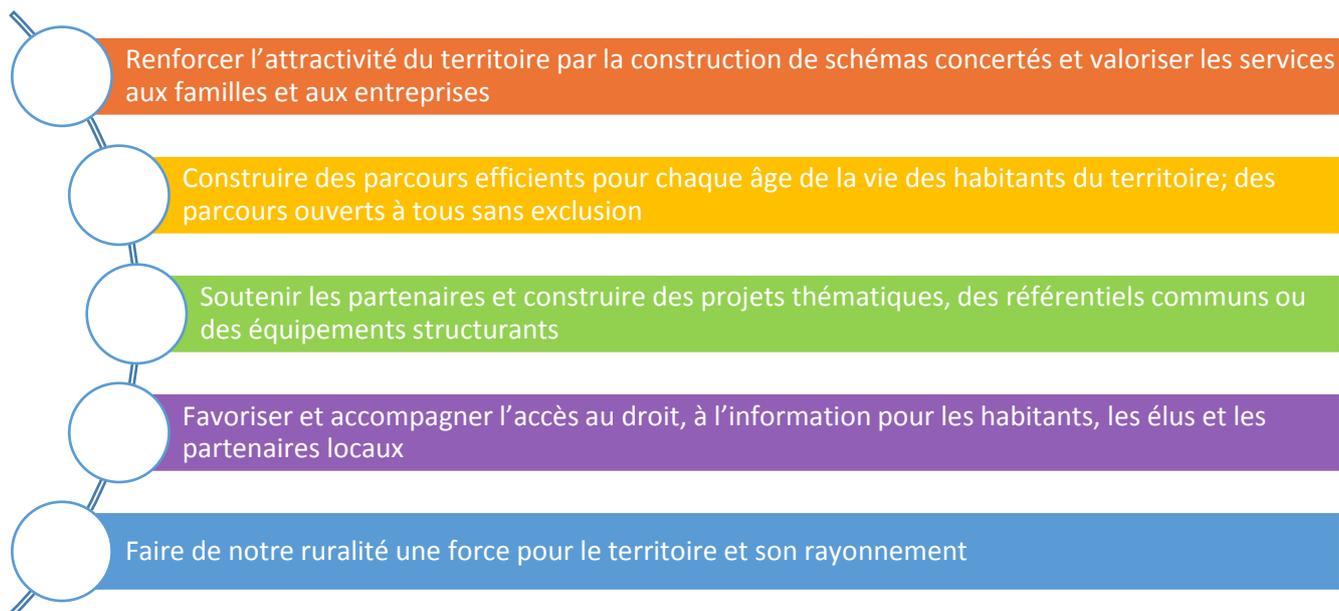


Après la présentation technique, et afin de soumettre un pré-projet de convention aux services de la CAF dans les délais requis, il est proposé aux conseillers d'examiner les propositions d'axes stratégiques afin de donner du sens et du poids à ce projet.

La lecture croisée des éléments du diagnostic et enquêtes ont permis aux acteurs locaux réunis en commission plénière le 15 octobre, d'une part de consolider la vision commune pour l'avenir et de dégager conjointement des axes d'intervention pour se donner les moyens de cette ambition pour les habitants et l'attractivité du territoire. Il se dégage de manière unanime des envies de travailler ensemble autour d'axes communs, constituant des référentiels déclinés dans les différents projets : projet de territoire de la CCPE et projets thématiques, projet social du C.S.C. du Pays d'Etain, projets associatifs, projets éducatifs

de territoire ; et dans les différents dispositifs : CLS, POCE, CLSPD, schémas départementaux, régionaux et d'Etat, Réapp, Chantiers insertion, etc.

Les axes stratégiques proposés pour le CTG du Pays d'Étain sont les suivants :



Les propositions tiennent compte des différents éléments présentés en préambule du conseil et intègrent le résultat des échanges.

La structuration :



Seuls les trois premiers niveaux ont fait l'objet d'une présentation et de débats entre les conseillers.

Les objectifs opérationnels feront l'objet d'une déclinaison en fiches actions, accompagnées de demande de financement auprès des services de la C.A.F. et des autres partenaires de la CTG :

- Département,
- Région,
- Pays – PETR,
- Éducation Nationale,
- Les autres services de l'Etat,
- CPAM,
- ARS,
- Msa,
- Mission Locale,
- EPCI voisins,
- etc.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité,

- Valide les axes de développement présentés pour le projet de CTG aux conseillers, partagés entre la C.C.P.E. et la CAF; et les acteurs du territoire, soit :
 - 5 axes stratégiques ;
 - 20 sous axes stratégiques ;
 - 43 objectifs opérationnels.
- Autorise le Président à engager la CCPE dans une collaboration globale à travers la CTG avec la CAF et les autres partenaires ;
- Autorise le Président à signer la CTG avec la C.A.F. de la Meuse, pour une durée de 4 ans de 2020/2023,
- Autoriser le Président à déposer les fiches actions et les demandes de subventions relatives à ce plan de développement en son nom ou pour les partenaires de la C.C.P.E. auprès de tous les financeurs et partenaires de la CTG

Admissions en non-valeurs et créances éteintes des années 2012 à 2017 – Budget général n° 2019-088

Le Président informe le Conseil Communautaire que le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de certaines redevances malgré les démarches multiples effectuées.

Cette procédure d'admission en non-valeur fait suite à des surendettements.

Synthèse de la présentation en non-valeur pour un montant de :

- **836.89 € à l'article 6542 « Créances éteintes »**

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité moins une voix contre,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres présentés,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 du budget général,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

Convention de répartition des frais pour les équipements utilisés par les élèves du second degré extérieur au territoire n° 2019-089

Le Président rappelle que le Département de la Meuse participe aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les élèves du second degré. Une fois cette aide déduite, le reste à charge de la C.C.P.E. est de l'ordre de 75%.

Le Président précise aux conseillers que bien qu'installer à Etain, le collège Pasteur draine un secteur beaucoup plus large et reçoit en fonction des années, une moyenne de 30/32% d'élèves non résidents.

Le président suggère de remettre à l'ordre du jour, la sollicitation des communes extérieures au territoire de la C.C.P.E. dans lesquelles résident les élèves qui bénéficient des infrastructures liées aux établissements scolaires du second degré, afin qu'elles participent financièrement aux dépenses de fonctionnement résiduelles.

La dernière convention définissant la participation financière de ces communes datant de 2005, le Président propose de l'actualiser. Les nouvelles méthodes de calcul ont été réajustées uniquement sur les frais de personnel sur la base de 50 %, à savoir :

- 1 agent d'entretien à temps partiel (486 heures annuelles sur 36 semaines)
- 1 agent d'entretien du gymnase pour le gardiennage ;
- Frais de gestion de 10 % du poste d'adjoint administratif en charge du gymnase.

Le reste ne changeant pas.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les modalités précisant la participation financière des communes extérieures au territoire de la C.C.P.E. bénéficiant des infrastructures liées aux établissements scolaires du second degré sur notre territoire,

AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe avec chaque commune concernée et d'engager toutes les démarches nécessaires.

Indemnité de conseil au Comptable Public (receveur) – Exercice 2019	n° 2019-090
--	--------------------

Vu l'art. 97 de la loi n° 82.213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n°82.879 du 19.11.1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16.12.1983 publié au JO du 17.12.1983 et fixant les attributions de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des EPL,

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité moins une voix contre et deux abstentions, CONFIRME avoir sollicité le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16.12.1983,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

PREND ACTE que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Florence HAUSS, receveur municipal, à compter du 01.09.2011,

ACCORDE, au Receveur municipal l'indemnité de conseil pour un montant brut total de 1 016.82 € pour l'année 2019

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Ouverture d'une ligne de trésorerie/d'un crédit à court terme pour couvrir le décalage entre le versement de subventions, prestations et autres aides	n° 2019-091
--	--------------------

La communauté de communes doit faire face à de nombreux décalage entre l'engagement de dépenses et l'arrivée en trésorerie des recettes induites pour ces mêmes dépenses : subvention, refacturation, prestation, etc.

Cela concerne principalement les dépenses d'investissements: Pôle Entrepreneuriale, Projet de la Baignade, Voirie, Déchèterie, Travaux au Centre Culturel, etc.

Ces besoins de couverture en attente sont estimés à 700.000 euros.

Ainsi, elle a consulté les établissements bancaires et reçu 4 réponses de banques et 8 offres différentes:

- Le Crédit Agricole : 3 offres ;
- La banque Postale : 1 offre ;
- La Banque Populaire : 3 offres ;
- Le Crédit Mutuel : 1 offre.

Vu les propositions commerciales des banques, examinées lors du bureau et de la Commission des Finances réunis le 8 octobre, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole dans les conditions suivantes

- Date de l'offre : 2 octobre 2019
- Type : Avance de Trésorerie à Taux fixe.
- Montant : 700.000,00 €
- Taux fixe : 0,29%
- Échéance : Trimestrielle
- Montant de l'échéance : 507,50€
- Durée : 36 mois
- Frais de dossier : 700,00€

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE la ligne de trésorerie proposée aux conditions ci-dessus présentées, avec le Crédit Agricole de Lorraine,

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant,
DONNE tout pouvoir au Président ou à un vice-président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

Décision modificative – Budget général

n° 2019-092

Vu le Comité Médical en date du 2 juin 2016 ;
Vu le Comité Médical en date du 9 mars 2017 ;
Vu le Comité Médical en date du 23 mai 2019 ;

Suite aux décisions du Comité Médical plaçant plusieurs agents en incapacité totale et définitive à toutes les fonctions, il y a obligation pour la collectivité de procéder au licenciement de ces 3 agents.

Une décision modificative avait été établit le 04 juillet 2019 pour un montant de 18 500 €. Seulement, une erreur s'étant glissée dans le calcul des indemnités de licenciement pour un de ces agents, il convient de procéder à un complément sur l'article 64116, soit un montant de 4 500 €

Le Président propose de modifier les crédits suivants :

Dépenses	
Article (Chap.) – Fonction -	Montant
022 - Dépenses imprévues	- 4500.00
64116 – indemnités de préavis et de licenciement	+ 4500.00
TOTAL	0.00

De plus, en raison des dépenses liées aux cérémonies des 20 ans de la collectivité et de l'exposition de restitution de l'enquête de territoire, il convient de modifier les crédits suivants :

Dépenses	
Article (Chap.) – Fonction -	Montant
022 - Dépenses imprévues	- 15 000.00
6232 – Fêtes et cérémonies	+ 15 000.00
TOTAL	0.00

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de procéder aux virements de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

**Association Petite Enfance au Pays d'Étain – Acquisition de volets pour le RAM –
Demande de subvention CAF de la Meuse -**

n° 2019-093

La Vice-Présidente en charge des associations, informe le Conseil communautaire qu'une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par le RAM afin de financer une partie des 6 volets qui vont être changés dans leurs locaux. La CAF de la Meuse accepte de financer ce changement si la collectivité prend en charge les 20 % de la facture, soit un montant de 770 €.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à verser cette subvention au Relais Assistants Maternels,

DIT que les crédits sont ouverts à l'article 6574.

Le Président informe le Conseil communautaire qu'une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par l'association « Rail Avenir » dans le cadre de la journée Transports et Ruralité qui a eu lieu à Etain le 28/09/2019. Ce projet découle de la volonté de promouvoir une mobilité durable dans laquelle le chemin de fer aura une place structurante et de défendre les transports collectifs notamment ferroviaires comme mode de déplacement d'avenir. Le montant de cette subvention s'élève à 400 €.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à verser cette subvention à l'association « Rail Avenir »,

DIT que les crédits sont ouverts à l'article 6574.

Chantier d'insertion « Passeurs de mémoire » porté par l'Association Meusienne de Prévention- Aide financière 2019/2020

n° 2019-095

Dans le cadre de la célébration du Centenaire de la Grande Guerre, l'Association Meusienne de Prévention (A.M.P) a porté un projet de chantier éducatif permanent s'intégrant dans les événements liés à l'histoire du territoire. L'objectif poursuivi était de favoriser l'engagement et la montée en compétences de jeunes meusiens en difficulté par le biais d'un projet collectif de restauration du patrimoine et d'animation dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre.

Depuis 2016, cette action intitulée « Passeurs de Mémoire » s'est traduite par la mise en place de projets de type « chantiers jeunes » sur le territoire meusien. La spécificité de ces chantiers de restauration et de valorisation touristique de sites de la Grande Guerre réside dans l'implication de jeunes en décrochage scolaire. L'objectif recherché est de remobiliser, valoriser et réinscrire les jeunes recrutés dans une réelle démarche d'insertion sociale et professionnelle.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Pays d'Etain et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ont été sollicitées afin de prendre part à la mise en œuvre d'un « chantier jeunes » sur leur territoire.

Prévu pour une durée de 9 mois, le chantier a débuté en avril dernier pour s'achever en décembre. Le groupe est constitué de 7 jeunes de 16 à 25 ans issus des territoires des deux collectivités. Recrutés en service civique, tous rencontrent des difficultés d'insertion, sont sans qualification, et ont été repérés comme étant des décrocheurs scolaires. Réparti sur 5 jours, le chantier prévoit 3 jours de travail et 2 jours de formation / accompagnement renforcé.

Pour la mise en œuvre de ce projet, une aide financière a été sollicitée en début d'année 2019 auprès de la Communauté de Communes. Actée à 7 500 € lors du vote du budget, elle s'élève désormais à 5 000 €, versée en deux fois : un acompte de 2 500 € en 2019 et le solde en 2020.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention « Passeurs de mémoire » avec l'Association Meusienne de Prévention »,

FIXE le montant définitif de l'aide financière attribuée à 5 000 €, et autorise le versement de 2.500€ au titre de l'exercice 2019.

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires au versement du solde seront prévus au budget 2020.

Evolution du tableau des emplois

n° 2019-096

Le président expose l'évolution des services et les besoins d'actualiser le tableau des effectifs à ces nouveaux besoins de la manière suivante :

- i. Fermeture d'un poste ETAPS et ouverture d'un poste de catégorie B dans la filière administrative (grade de rédacteur) afin de pourvoir le poste de **chargé de mission cohésion sociale**.

- ii. Fermeture d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'Attaché Territorial afin de pourvoir le poste de **Responsable RH, Responsable du service unifié**

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autoriser l'ouverture d'un poste de Rédacteur Territorial et son inscription au tableau des effectifs,
Autorise l'ouverture d'un poste d'Attaché Territorial et son inscription au tableau des effectifs,
Autorise la Fermeture du poste d'ETAPS,
Autorise la Fermeture du poste d'adjoint administratif,
Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette décision et à l'évolution du tableau des effectifs pour répondre aux remplacements de départs pour mutation et au recrutement de nouveaux agents.

Plan de formation au profit des agents de la Communauté de Communes du Pays d'Etain : adaptation dudit plan aux nouveaux besoins recensés	n° 2019-097
--	--------------------

Par délibération n°2018-052b du 03 juillet 2018, le Conseil Communautaire a procédé à la validation du plan de formation pluriannuel interne à la collectivité, permettant ainsi de répondre, sur une période de 3 ans, aux besoins de formation individuels et collectifs recensés.

Comme le prévoit ladite délibération, les actions proposées au plan de formation peuvent faire l'objet, au cours de la période retenue, d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents.

Depuis la rentrée de septembre 2019, il est fait état de difficultés importantes auxquelles sont confrontés les agents des services scolaire-enfance-jeunesse. Ces dernières portent très majoritairement sur la gestion au quotidien de comportements à risques ou difficiles d'enfants accueillis durant les temps périscolaires et les mercredis éducatifs.

En réponse à ces problématiques croissantes, il est proposé de faire évoluer le plan de formation actuel. Cette adaptation doit permettre :

- à chaque agent d'actualiser ses connaissances relatives au processus de développement et de socialisation de l'enfant en vue de mieux comprendre l'évolution de leurs besoins et comportements,
- de donner à chacun les clés d'analyse et de résolution des situations complexes et difficiles à gérer au quotidien,
- de faire du travail en équipe (y compris en lien avec l'école) un levier et une force dans la gestion des situations difficiles.

Comme le prévoit la loi n°2007-209 du 19 février 2007, le Comité Technique, réuni le 17/06/2019, a rendu un avis favorable sur l'adaptation du plan de formation pluriannuel.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACTE l'évolution du plan de formation annuel ainsi que les objectifs poursuivis tels que présentés dans la délibération,

AUTORISE le Président à conventionner au nom de la collectivité avec toute structure proposant une offre de formation adaptée à ces nouveaux besoins,

DONNE tout pouvoir au Président pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Modification du programme voirie 2019 – Projet d'agrandissement de l'arrêt de bus à Buzy Darmont	n° 2019-077
---	--------------------

Le Vice-Président informe le Conseil Communautaire d'un problème de stationnement du bus au groupe scolaire Jean Ferrat à Buzy-Darmont. En raison de la longueur du bus, ce dernier se retrouve constamment sur la partie de la route départementale, rendant la descente des enfants dangereuse.

Pour la sécurité des enfants et afin d'éviter tout accident de la circulation, il devient important de sécuriser les lieux. Au regard des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, celle-ci est compétente en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaires, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire impliquant ainsi la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Également, elle est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie.

Le programme voirie et requalification urbaine 2019 a été arrêté par délibération du 26 mars 2019. Toutefois, il convient d'ajouter à ce programme l'agrandissement de l'arrêt de bus de l'école de Buzy-Darmont.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 19 889,00 € HT soit 23 866.80 € TTC dont 596.67 € TTC de frais de maîtrise d'œuvre.

Considérant que le programme de voirie pris en charge par la Communauté de Communes est fixé 285 284.36 € HT. Le montant de la part CCPE du marché Eurovia est fixé à 277 548.70 € HT.

Afin de ne pas dépasser le budget voté, il convient de retirer des travaux initialement prévus au programme pour pouvoir réaliser les travaux d'agrandissement de l'arrêt de bus du groupe scolaire Jean Ferrat.

Ce dernier prévoyait la réfection de voirie de la VC2 de Boinville allant de la Rue de la Haie Watrin du pont jusqu'après le virage vers Warcq pour un montant de 25 350 € HT soit 30 420 € TTC et de ne pas affermir la tranche conditionnelle 1 inscrite au marché relative à la réfection de la route des Vergauzeaux à Foameix-Ornel fixée à 34 055 € HT.

Le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de remplacer les travaux de Boinville par ceux du groupe scolaire et de ne pas affermir la tranche conditionnelle.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à modifier le programme de voirie et de requalification urbaine 2019 en intégrant l'agrandissement de l'arrêt de bus du groupe scolaire Jean Ferrat à Buzy-Darmont

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à l'application des précitées.

Admission en non-valeur et créances éteintes – Budget ordures ménagères n° 2019-098

Le Président informe le Conseil Communautaire que le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de certaines redevances malgré les démarches multiples effectuées.

Cette procédure d'admission en non-valeur fait suite à des poursuites sans effet, d'insuffisance d'actif, de personnes décédées.

Il est rappelé que cet acte n'annule pas les créances ni les poursuites en cours. Il s'agit d'ajuster au mieux les comptes par rapport à la réalité.

Synthèse de la présentation en non-valeur pour un montant de :

- 4 415.13 € à l'article 6541 « Créances Admissibles en non-valeur »
- 3 918.93 € à l'article 6542 « Créances éteintes »

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité moins une voix contre,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres présentés,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 du budget OM,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

Signature d'un avenant pour la maîtrise d'œuvre avec Sinbio, suite aux besoins d'études complémentaires pour la déconstruction de la baignade et réaménagement n° 2019-099

Par délibération en date du 2 décembre 2013, le Conseil Communautaire a validé le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'élaboration du programme pluriannuel d'entretien et de renaturation de l'Orne et ses affluents.

Le marché de maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études SINBIO est décomposé en tranches fermes et conditionnelles pour un montant total de 124 042 € HT.

La tranche ferme du marché est terminée. Par délibération du 11 avril 2017 la tranche conditionnelle 1 relative à l'aménagement du site de la baignade a été affermie.

La parfaite réalisation de cette tranche a impliqué la réalisation de missions complémentaires absentes du marché initial nécessitant un avenant :

- Réalisation d'un dossier réglementaire d'autorisation environnementale unique
- Réalisation de deux marchés de travaux distincts

Tranche conditionnelle 1			
Eléments	Montant du marché initial H.T.	Montant de l'avenant H.T.	Forfait définitif de rémunération
PRO	5 282,00 €	/	5 282,00 €
ACT	2 286,00 €	3 200,00 €	5 486,00 €
VISA	970,00 €	/	970,00 €
MC3 - Animation	1 940,00 €	/	1 940,00 €
DET	13 270,00 €	5 030,00 €	18 300,00 €
AOR	1 188,00 €	2 112,00 €	3 300,00 €
Mission complémentaire : réalisation du dossier d'Autorisation Environnemental	/	6 500,00 €	6 500,00 €
Total HT	24 936,00 €	16 842,00 €	41 778,00 €
TVA (20 %)	4 987,20 €	3 368,40 €	8 355,60 €
Total TTC	29 923,20 €	20 210,40 €	50 133,60 €

Il est proposé de réaliser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 16 842 € HT, décomposé comme suit :

Les tranches conditionnelles 2, 3 et 4 du marché ne seront pas affermies.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'avenant

AUTORISE le président a signé l'avenant ci-rapportant,

AUTORISE le président à entreprendre toutes démarches administratives consécutives à la décision précitée.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services du SPANC – Exercice 2018 n° 2019-100
--

Vu la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »),

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Vu les articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Vice-président en charge de la compétence vous apporte les éléments d'information contenus dans le rapport relatif au service public d'assainissement non collectif (RPQS) pour l'année 2018 joint à la présente.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Quelques éléments d'informations extraits du rapport :

Le Communauté de Communes du Pays d'ETAIN compte au total **8 018 habitants** (référence DGF) dont **2 616** relevaient de son service public d'assainissement non collectif au 31 décembre 2018, soit **32.63%** de la population de la CCPE.

La Communauté de Communes du Pays d'ETAIN (CCPE) a pris la compétence et a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2009.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCPE comprend comme prestations effectives :

- **le contrôle des installations neuves ou réhabilitées,**
- **le contrôle des installations existantes (cas de ventes par exemple),**
- **le contrôle de bonne exécution.**

Ces prestations sont réalisées par une entreprise privée extérieure en vertu d'un marché à bon de commandes attribué au bureau d'études G2C INGENIERIE après une mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Le marché a pris effet le **1er janvier 2015** et s'est terminé au **31 décembre 2018**.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCPE assure la compétence « facultative » de réhabilitation par la réalisation d'un premier programme de travaux ciblant 110 installations d'assainissement non collectif diagnostiquées non conformes et présentant un enjeu sanitaire ou un impact environnemental avéré.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études CONCEPT Environnement depuis le 15 novembre 2015 (fin prévu du contrat : 31 décembre 2018).

Durant l'année 2018, le SPANC de la Communauté de Communes du Pays d'ETAIN a réalisé :

- **37 contrôles de conception sur des projets proposés par des particuliers,**
- **39 contrôles de conformité**
- **30 diagnostics dans le cadre d'une vente**

Le nombre de contrôles réalisés en 2018 (106) est supérieur à celui de 2017 (69).

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	441	503
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 298	1 365
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	749	749
Taux de conformité en %	91,7	92,1

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'ensemble de ces contrôles a été réalisé par G2C INGENIERIE.

L'indice de mise en œuvre par le service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays d'ETAIN est satisfaisant avec une note de 120 sur 140.

Recettes d'exploitation

Durant l'année 2018, le service d'assainissement non collectif de la CCPE a enregistré 14 700 € de recettes, réparties comme suit

- Pour les diagnostics : 3 600 € pour 30 contrôles diagnostics facturés en 2018
- Contrôles conception : 4 440 € pour 37 contrôles conception facturés en 2018
- Contrôles réalisation : 4 680 € pour 39 contrôles réalisation facturés en 2018
- 1 980 € pour 18 études réalisées par Concept environnement dans le cadre du programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Subventions :

CONSEIL DEPARTEMENTAL MEUSE : Subvention 110 études de réhabilitation installations ANC : 3 433,98 €

La Communauté de Communes du Pays d'Etain a lancé un programme de réhabilitation de 60 installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage privée entre 2015 et 2018. Les particuliers étaient aidés à hauteur de 60% du montant total de leurs travaux dans la limite de 9 900 €.

AGENCE DE L'EAU : programme de réhabilitation 128 934.37 €

Dépenses d'exploitation

Durant l'année 2018, le service d'assainissement non collectif de la CCPE a enregistré 15 373.06 € de dépenses et 140 002,01 € d'avance aux particuliers faisant parties du programme de l'Agence de l'Eau.

Etat de la dette

La Communauté de Communes du Pays d'ETAIN (CCPE) n'a pas eu recours à l'emprunt pour assurer ses prestations de service en 2018.

Le RPQS 2018 est communiqué en annexe.

Entendu l'exposé du vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ZAEC : déclaration préalable de division foncière	n° 2019-101
--	--------------------

La ZAEC est la zone d'activités Economiques Communautaire dont le premier aménagement a été réalisé en 2002.

Les terrains de la première tranche sont aujourd'hui totalement occupés.

L'extension de la ZAEC dont les travaux (voie de raccordement à la RD 603 et extension des réseaux jusqu'en bordure de la réserve foncière de 13 hectares) ont été réalisés en 2008.

Une entreprise souhaite s'installer sur les terrains de cette extension dans la réserve foncière et d'autres contacts pour des installations sont en cours.

Le foncier de la première tranche a été divisé par l'intermédiaire d'une procédure de lotissement.

Dans l'objectif de poursuivre les divisions en fonction des demandes des entreprises et pour étendre le lotissement, il est nécessaire de prévoir une déclaration de division foncière selon les caractéristiques suivantes :

- Découpage dans la parcelle ZI 81 de l'emprise de la voie de raccordement à la RD 603
- Création d'un premier lot de 80 ares pour l'implantation de l'entreprise Lambert TP.

La déclaration de division foncière sera déposée en mairie d'Etain pour instruction et validation.

Les futures constructions sur les lots créés seront soumis aux règles urbanistiques suivantes : règlement de la zone 1AUXc du PLU de la Ville d'Etain, règlement et cahier des charges d'implantation du lotissement créé en 2007.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder à la création de lots à construire sur la parcelle cadastrale ZI 81 dans le périmètre de la ZAEC,

DIT que les constructions sur ces lot seront réglementés par le PLU de la ville d'Etain, le règlement et le cahier des charges d'implantation du lotissement créé en 2007,

AUTORISE le Président à signer et à déposer en mairie d'Etain la déclaration préalable pour lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager correspondant au découpage susmentionné,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération

ZAEC : vente d'un terrain à SARL Pierron et Fils	n° 2019-102
---	--------------------

La ZAEC à Etain est destinée à accueillir des activités de type artisanales et industrielles.

Le lotissement industriel de Menufer créé en 2007 sur la première tranche aménagée de la zone dispose d'un dernier terrain disponible.

Il s'agit de la parcelle n° AI 295, d'une superficie de de 3 684 m2, située entre le bâtiment industriel 3 et la propriété Garrette.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2004, le prix de vente au m2 des terrains de la première tranche et donc du lotissement de Menufer avait été fixé à 4,20 € HT.

Un entrepreneur de Saint-Maurice-Sous-Les-Côtes, la SARL Pierron et Fils, enseigne France Matériaux, vendeur de matériaux de construction, d'outillage, de matériel de bricolage souhaite acquérir la parcelle AI 295.

Celui-ci est contigu à l'ancien bâtiment industriel réhabilité par la Communauté de Communes en 2002 et aujourd'hui propriété de Kramer WTS.

Le projet de la SARL Pierron et Fils est d'implanter son activité à Etain en acquérant le bâtiment industriel Kramer et le terrain contigu de la CCPE.

Le bâtiment sera réaménagé pour en faire un magasin et une partie stockage. Le terrain sera aménagé pour accueillir des plateformes et des box pour les matériaux de construction.

Considérant le prix fixé à 4,20 € HT par m2, le prix de vente du terrain s'élève à 15 472,80 € HT, complété par un taux de TVA de 20 %.

Le terrain vendu sera soumis aux règles d'urbanisme de la zone 1AUXb du PLU de la Ville d'Etain ainsi qu'au règlement initial du lotissement et son cahier des charges d'implantation.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre un terrain de 3 684 m2, cadastré AI 295, à l'entreprise SARL Pierron et Fils pour l'implantation d'une activité de vente de matériaux de construction, pour un montant de 15 472,80 € HT, soit un montant TTC de 18 567,36 €,

FIXE le prix de vente à 4,20 € HT, soit 5,04€ TTC le m².

DIT que le terrain cédé devra respecter les dispositions énoncées dans le règlement de lotissement ainsi que dans le cahier des charges d'implantation et que ces documents seront annexés à l'acte de vente,

AUTORISE le Président ou un vice-Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Pôle Entrepreneurial – Application de pénalités pour le lot 6 revêtements de sols et murs n° 2019-103
--

Le marché de travaux de « création d'un Pôle Entrepreneurial, 7 avenue Prud'Homme Havette à Etain » a été notifié le 19 mars 2018.

Les entreprises attributaires sont les suivantes :

• Lot 1	Grosses démolitions / VRD :	Berthold
• Lot 2	Gros-œuvre / façades :	Palazzo
• Lot 3	Charpente / couverture :	Palazzo
• Lot 4	Menuiseries extérieures alu :	APB Menuiseries
• Lot 5	Plâtrerie / faux-plafonds / isolation / menuiseries extérieures :	Techniplafond
• Lot 6	Revêtements de sols et murs :	Gil et Associés
• Lot 7	Plomberie / Chauffage / VMC :	Lorraine Energie
• Lot 8	Électricité SSI :	EGIL Verdun

Les travaux ont débuté le 30 mars 2018 pour une durée globale d'exécution prévue de 10 mois.

Concernant le lot 6 dont le titulaire est Gil Carrelages, il a été constaté 18 jours de retard dans l'exécution des travaux et 8 absences non justifiées aux réunions hebdomadaires de chantiers.

Le CCAP, Cahier des Clauses Administratives Particulières, document contractuel du marché prévoit les pénalités suivantes :

- Selon l'article 16.1, une pénalité de 100 € nets est appliquée par jour de retard dans l'achèvement des travaux
- Selon l'article 16.5, une pénalité de 100 € nets est appliquée par absence aux réunions de chantiers.

Conformément aux clauses du CCAP, il est donc appliqué un montant total de pénalités de 2 600 € à l'entreprise Gil & Associés

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les pénalités prévues au marché dans le cadre du CCAP à l'encontre de l'entreprise Gil & Associés, justifiées par des jours de retard dans l'achèvement des travaux et des absences répétées aux réunions de chantier,

DECIDE de valider le montant de 2 600 € au titre de ces pénalités et de l'appliquer à la prochaine situation de paiement ou au DGD de l'entreprise Gil & associés,

DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Bâtiment n°3 : vente à la société N-ID

n° 2019-104

Par délibération n°2018-055, la C.C.P.E. a décidé la vente du bâtiment n°3 à la SCI 2N, agissant pour le compte de la société N-ID sarl. Le prix du bâtiment, sous réserve d'un montage financier précis, était ramené par le biais d'un rabais de 12,5%, à 1.050.000€

Ce montage n'a pas été possible pour diverses raisons.

L'entreprise a confirmé son souhait d'acquérir le bâtiment n°3. La valeur actualisée par France Domaine au 7 août 2019 à 1.200.000 € HT, a été indiquée à l'acheteur.

L'entreprise a fait connaître à la C.C.P.E. par le biais de son avocat, par courrier officiel en date du 14 août 2019, réf. 19.00165/FV/LP., son souhait renouvelé d'acquérir le bâtiment aux conditions convenues et d'aller directement à la signature de l'acte chez Maître Clément, notaire à Etain.

Le Président demande aux conseillers de donner leur avis :

- Vu l'échec du montage financier et les délais écoulés entre les deux offres d'achat,
- Vu la valeur fixée par France Domaine, à la date du 7 août 2019, à hauteur de 1.200.000€ HT.
- Vu le souhait de l'Entreprise d'aller au plus vite à la signature de l'acte chez le notaire, conformément au courrier officiel reçue.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Annule la délibération n°2018-055, fixant la vente du bâtiment à l'entreprise N-ID

Prend acte de l'avis de France domaine en date du 8 août 2019, confirmant la valeur vénale du bâtiment industriel n°3 à 1.200.000,00€

Autorise le Président à signer l'acte de vente avec la Société N-ID, à travers sa SCI, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

Pôle Entrepreneurial : demande de subvention d'équipement Alexis Grand'Est auprès de LEADER et de la CCPE

n° 2019-105

La C.C.P.E. a confié la gestion et l'animation du Pole à Alexis Lorraine, devenue Alexis Grand'est. Cette dernière finalise l'équipement du bâtiment et sollicite, en accord avec la CCPE, les aides suivantes pour l'équipement informatique et signalétique du bâtiment, à hauteur de 36 386,52 € :

- LEADER : 29 108.80 €
- CCPE : 3 640,00 €
- ALEXIS : 3 637,72 €

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le cofinancement de cet investissement afin de permettre à ALEXIS de solliciter les fonds LEADER

AUTORISE le Président à verser cette subvention à Alexis Lorraine,

DIT que les crédits sont ouverts à l'article 6574, pour un montant de 3.640,00€

Enfance : demande de subvention LEADER pour l'acquisition du logiciel Espace Citoyens

n° 2019-106

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays d'Etain s'est dotée d'un logiciel de gestion des inscriptions à la restauration scolaire en 2011/2012. Ce logiciel est devenu obsolète et ne permet pas le développement du service rendu « **au citoyen** », en particulier en termes d'espace numérique et de services à distance.

Par délibération 2018-066bis en date du 9 octobre 2018, le conseil communautaire a validé le projet de création d'un espace numérique Famille et citoyen. Ce produit proposé par la société ARPEGE est le plus complet et le plus ergonomique, mais aussi celui qui propose un module « **Espace Citoyen Multifonction** » dont l'objectif est de faciliter les démarches et les relations entre les administrés et les services de la C.C.P.E., autour d'un dossier unique facilitant toutes les démarches.

Sont concernés :

- Toutes les familles ayant un enfant en âge de fréquenter une école du groupement,
- Celles utilisatrices d'un transport mis en place ou coordonné par la C.C.P.E.,
- Celles dont les enfants fréquentent les ACM mis en place par la C.C.P.E. : périscolaires, mercredis, ados, etc.
- Les usagers du service culturel et en particulier ceux qui fréquentent le Conservatoire,
- Les usagers en mesure de bénéficier d'une information ciblée de la CCPE (O.M. déchetterie, ...) et de régler des factures.
- Les services liés à la Petite Enfance et autres,
- Les associations partenaires,
- Les démarches individuelles des habitants :
 - Demande de rendez-vous, demande de travaux, etc.
 - Dématérialisation des factures et paiement sécurisé,
 - Gestion des données des foyers (modification, composition, départs/arrivées, etc.),
 - Création de dossiers en ligne et inscriptions,
 - Dématérialisation et échanges sécurisés entre les usagers et les services de la CCPE,
 - Communication ciblée par courriel ou SMS ; alertes, etc.
 - Téléchargement et stockage de documents : factures, attestation fiscale, etc.

Par la suite, ce produit est susceptible d'intégrer, à termes, des nouveaux services : logement, action sociale, service à la personne, aides légales et facultatives, RSA, etc.

Dans le cadre de l'acquisition de ce produit, de son installation et de la formation des agents à son utilisation, un soutien financier a été obtenu : auprès de la C.A.F. de la Meuse à hauteur de 6 677.00 euros soit 13% du total H.T.

Il convient aujourd'hui de présenter une demande de subvention complémentaire à Leader.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

dépenses	Montant	Recettes	Montant	taux
Familles Concerto Opus	14 352,50 €	CAF de la Meuse 60% des dépenses prévisionnelles	6 677,00 €	13,00%
Maintenance et assistance annuelle	1 132,00 €	LEADER	34 116,08 €	67,00%
PACKS SAAS	1 641,60 €	CCPE	10 198,27 €	20,00%
Pointage tactile	1 595,00 €			
Maintenance et assistance annuelle	360,00 €			
Espace citoyens premium - Démarches Familles	7 908,25 €			
Maintenance et assistance annuelle	784,00 €			
Concerto Extranet Opus	2 218,00 €			
Maintenance et assistance annuelle	120,00 €			
Sous Total H.T	30 111,35 €			
Espace citoyen Premium	20 400,00 €			
Maintenance et assistance annuelle	480,00 €			
Sous Total H.T.	20 880,00 €			
Total Général H.T	50 991,35 €	Total Subventions	50 991,35 €	100,00%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la Communauté de Communes du Pays d'Etain à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,

AUTORISE le Président à solliciter les financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Culture : demande de subvention LEADER pour le développement du volet numérique au sein du musée	n° 2019-107
---	--------------------

A l'appui du projet de valorisation touristique de l'entreprise Petitcollin, la Communauté de Communes du Pays d'Etain s'engage en 2005 dans la construction d'un Centre culturel et touristique, à 200 mètres de l'entreprise. Ce projet est suivi, en 2008, de l'aménagement d'un musée de 118 m² dédié à la marque au cœur même de ce nouveau bâtiment. Riche de plus de 200 pièces, cet espace ouvre ses portes au public en septembre 2009.

Mandaté en 2013 pour la réalisation d'une étude d'impact relative au musée des jouets Petitcollin, le cabinet «Sens&Tourisme » relève une scénographie statique et l'insuffisance d'outils de médiation qui ne permettent pas de créer un lien émotionnel entre le visiteur et les collections présentées. Un certain nombre d'aménagements et de modifications est donc préconisé afin de toucher un public plus familial mais aussi les visiteurs en situation de handicap.

Actés par délibération n°2015-039 en date du 31 mars 2015, ces réaménagements portent notamment sur l'introduction d'outils de médiation dans l'actuel espace d'exposition (caissons ludiques, postes de jeux, maquettes, jeu numérique...) couplée à la création d'une salle multimédia, véritable sas d'immersion dans le monde des jouets préalable à la visite du musée.

Au regard de l'enrichissement du volet numérique lié au réaménagement du musée, il convient aujourd'hui de délibérer à nouveau sur le volet d'investissements liés au numérique.

Le plan de financement dédié à ce volet est le suivant :

Prévi volet numérique musée

dépenses	fournisseur	montant HT	ressources	montant HT	taux
étude scénographique création espace de projection	Eléonore Giraud	1 400,00 €	Programme leader	26 475,45 €	80%
création graphique mascotte Viny	Patrick Richard	1 200,00 €	Autofinancement	6 618,86 €	20%
création jeu numérique et fourniture matériels / formation	virtual Journey	18 475,00 €			
maintenance annuelle	virtual Journey	990,00 €			
conception et déclinaisons graphique avatars jeu numérique	Eléonore Giraud	3 500,00 €			
conception et fabrication table numérique	Jean Bergeron	900,00 €			
création figurines	Numérifab	154,00 €			
réalisation vidéo Petitcollin	Expressions	3 500,00 €			
matériel de sonorisation et de projection nouvel espace	Médiasonic	2 975,31 €			
Coût total		33 094,31 €	Coût total	33 094,31 €	100%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement relatif au volet numérique du réaménagement du musée des jouets Petitcollin,

CHARGE le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière au titre du programme européen Leader,

PRECISE que la Communauté de Communes du Pays d'Etain s'engage à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2019,

DONNE tout pouvoir au Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Conservatoire : signature d'une convention de mise à disposition gracieuse d'un enseignant de musique avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 2019-108

Afin d'assurer l'intégralité des cours de formation et d'éveil musical pour l'année scolaire 2019/2020, la Communauté de Communes du Pays d'Etain a dû procéder à un nouveau recrutement suite à des départs et remaniements internes au sein du Conservatoire. Le volume horaire affecté à ces besoins est de 7h par semaine.

L'agent retenu est placé sous le statut de FMPE auprès du centre de Gestion du Bas-Rhin. En sa qualité de Centre de Gestion Coordonnateur, ce dernier peut confier des missions aux fonctionnaires pris en charge en application de l'article 97-I de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, notamment auprès des administrations de la fonction publique territoriale.

Afin de permettre à l'agent concerné d'exercer les fonctions qui lui sont confiées au sein du Conservatoire, il convient de contractualiser avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin sur les bases suivantes :

- signature d'une convention de mission à titre gratuit d'une durée de 6 mois, les seuls éléments financiers à la charge de la collectivité étant les frais de déplacement entre le domicile de l'agent et le siège de la C.C.P.E et les frais de repas ;
- au bout de 6 mois, signature d'une convention de mise à disposition à titre payant.

La convention de mission fixe :

- la nature, le déroulement et le suivi de la mission,
- la durée et les conditions de son renouvellement
- les dispositions financières.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention de mission gracieuse puis une convention de mise à disposition payante avec le Centre de gestion du Bas-Rhin, selon les conditions fixées à la présente délibération,

PRECISE que les moyens budgétaires affectés à la prise en charge financière des frais de transport et de repas de l'agent concerné sont prévus au budget,

DONNE tout pouvoir au Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

23h50 : le Président ferme la séance

Etain, le 15 octobre 2019

Le Président,

Philippe GERARDY



Annexes :

- Diagnostic de territoire
- Synthèse des enquêtes

Réunion technique du 23/11/2018



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Étain - 11/2018

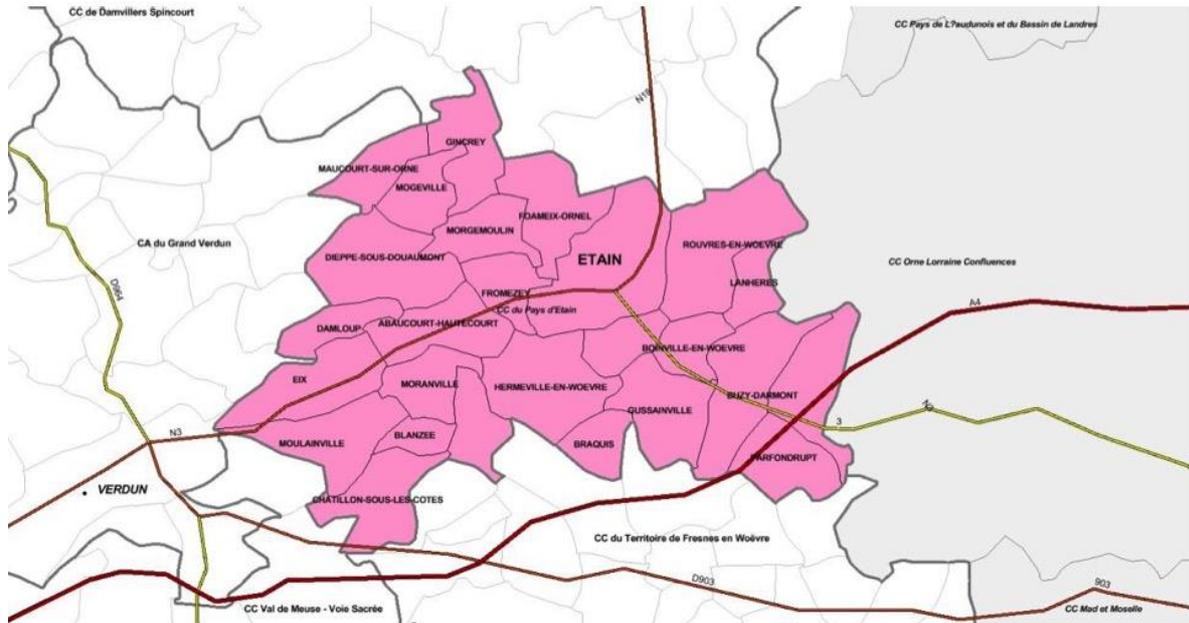
Pourquoi un diagnostic ?

- **La Convention Territoriale Globale** est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle remplacera le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) dans la période de la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion 2018-2022.
- Elle permet d'optimiser les ressources du territoire en associant les différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre d'un **projet de territoire commun**.
- Elle se négocie en 3 étapes :
 1. acquérir une vision globale des ressources et des besoins sur le territoire
l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé
 2. définir un cadre politique couvrant tous les domaines d'actions partagés, plus larges que le CEJ
la détermination d'un plan d'action partagé
 3. faire vivre la convention dans un contexte socio-économique en mutation
le pilotage des actions et leur évaluation.
- Le diagnostic territorial est un **outil d'aide à la décision**. Il se caractérise par le recueil de données quantitatives et objectives mais aussi de données qualitatives qui ont pour but de faire apparaître les caractéristiques, les atouts, les faiblesses et les potentialités du territoire observé.

Diagnostic de territoire CAF - CEJ / CTGCC Pays d'Étain - 11/2018

Créée en 1999
 26 communes
 Desservie par N3 et 18
 Proximité de l'A4

LE TERRITOIRE



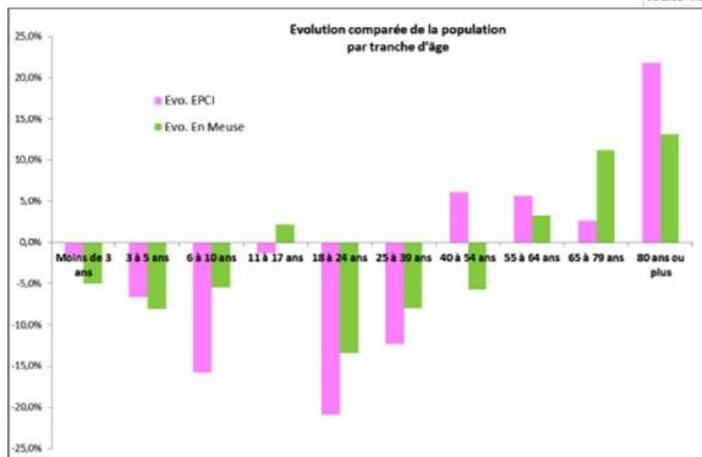
Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

L'évolution de la population par tranche d'âge

Baisse sur les 6-10 ans, les 18-24 ans également
 Progression à compter de 40 ans
 Marquée pour les 80 ans et +

	CC Etain		Evo. FPCI	Evo. En Meuse
	en 2010	en 2015		
Moins de 3 ans	308	303	-1,6%	-5,0%
3 à 5 ans	333	311	-6,6%	-8,1%
6 à 10 ans	588	495	-15,8%	-5,5%
11 à 17 ans	756	746	-1,3%	2,2%
18 à 24 ans	757	599	-20,9%	-13,4%
25 à 39 ans	1696	1487	-12,3%	-8,0%
40 à 54 ans	1449	1537	6,1%	-5,7%
55 à 64 ans	831	878	5,7%	3,2%
65 à 79 ans	902	926	2,7%	11,2%
80 ans ou plus	409	498	21,8%	13,1%
Total	8029	7780	-3,1%	-1,7%

so source : Insee RP 2010 (en géographie au 0101202) et 2015 (en géographie au 01012017)



2018

La localisation et l'évolution de la population

REPARTITION et EVOLUTION POPULATION PAR COMMUNE					
NIVGEO	NOMNIVGE	RPPOP 2010	RPPOP2016	Evo.	répart. BCE 2016
55002	ABAUCCOURT-HAUTCOURT	100	118	18,0%	1,5%
55055	BLANZEE	19	18	-5,3%	0,2%
55057	BOINVILLE-EN-WOEVRE	71	67	-5,6%	0,9%
55072	BRAQUIS	89	116	30,3%	1,5%
55094	BUZY-DARMONT	570	568	-0,4%	7,3%
55105	CHATILLON-SOUS-LES-COTES	159	172	8,2%	2,2%
55143	DAMLOUP	147	133	-9,5%	1,7%
55153	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	173	183	5,8%	2,4%
55171	EIX	254	256	0,8%	3,3%
55181	ETAIN	3763	3621	-3,8%	46,6%
55191	FOAMEIX-ORNEL	186	225	21,0%	2,9%
55201	FROMZEY	57	53	-7,0%	0,7%
55211	GINCREY	64	63	-1,6%	0,8%
55219	GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE	93	107	15,1%	1,4%
55222	GUSSAINVILLE	38	36	-5,3%	0,5%
55244	HERMEVILLE-EN-WOEVRE	238	234	-1,7%	3,0%
55280	LANHERES	58	70	20,7%	0,9%
55325	MAUCOURT-SUR-ORNE	53	60	13,2%	0,8%
55339	MOGEVILLE	74	80	8,1%	1,0%
55356	MORANVILLE	114	109	-4,4%	1,4%
55357	MORGEMOULIN	102	109	6,9%	1,4%
55361	MOULAINVILLE	127	124	-2,4%	1,6%
55400	PARFONDRUPT	51	49	-3,9%	0,6%
55443	ROUVRES-EN-WOEVRE	704	614	-12,8%	7,9%
55458	SAINT-JEAN-LES-BUZY	293	365	24,6%	4,7%
55578	WARCQ	207	214	3,4%	2,8%
245501242	CC DU PAYS D'ETAIN	7804	7764	-0,5%	100,0%

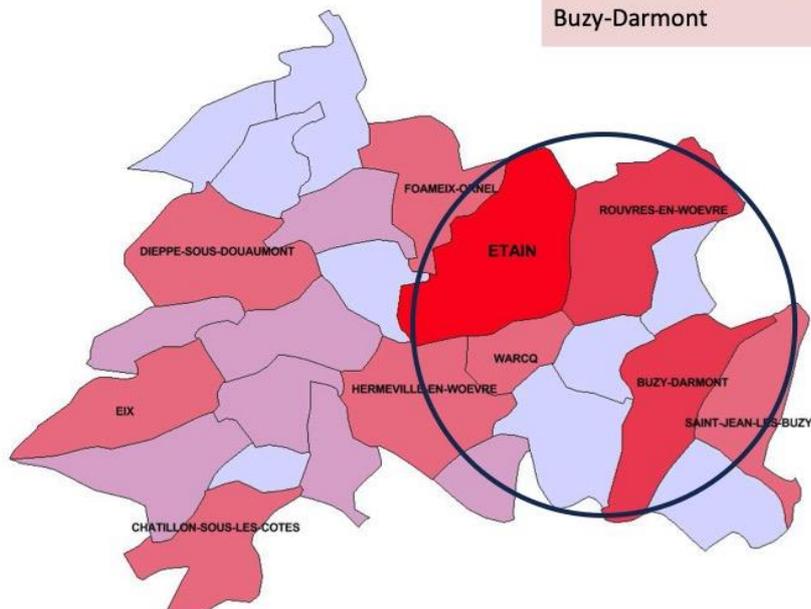
Source CAF : BCE 2010 et 2016

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Sur 26 communes
Une baisse sur le bourg centre et la moitié
des communes

La localisation de la population en 2016

47% sur Etain
62% sur Etain, Rouvres-en-Woëvre et
Buzy-Darmont



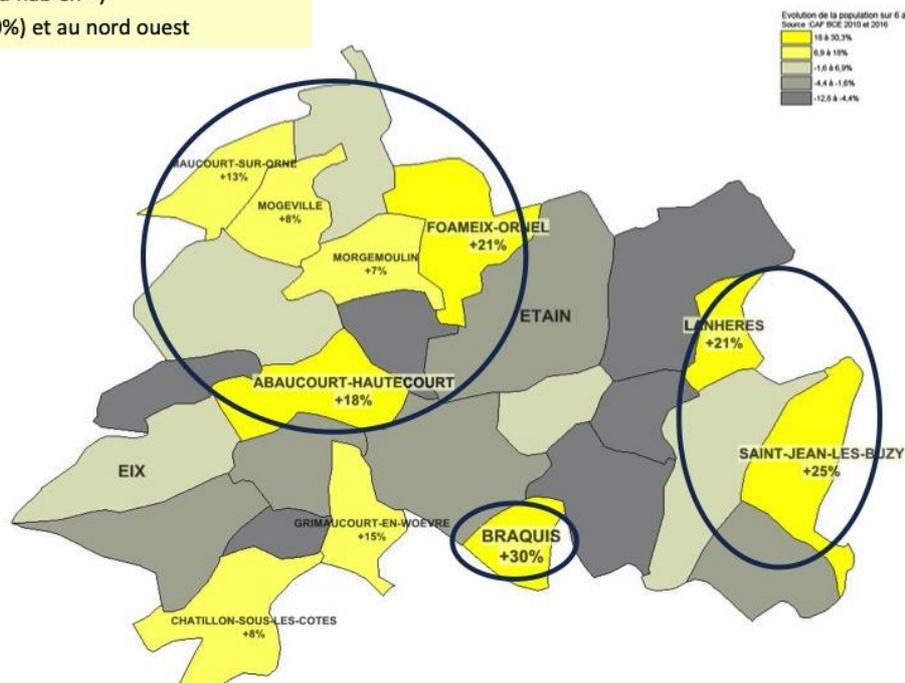
Répartition de la population en 2016
Source : CAF BCE 2016



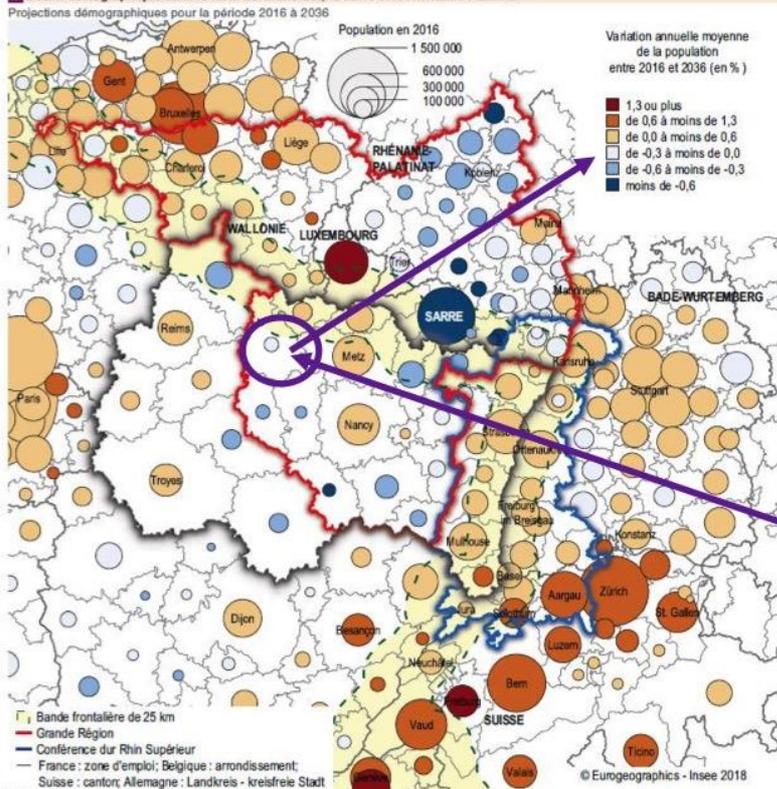
Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Une progression de + de 200 habitants
 Sur 10 (petites) communes (<200 hab)
 Des progressions significatives sur Braquis
 (près d'1/3 d'hab en +)
 à l'est (>+20%) et au nord ouest

L'évolution de la population entre 2010 et 2016



2 Déclin démographique dans le rural du Grand Est, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat



Grandes tendances démographiques à 20 ans :

- accélération de la croissance au Luxembourg et en Suisse,
- tendance modérée en France et en Belgique,
- déclin en Allemagne.

A l'échelle transfrontalière du Grand Est :

- stagnation de la population en Moselle et Meurthe-et-Moselle
- baisse en Meuse et dans les Vosges.

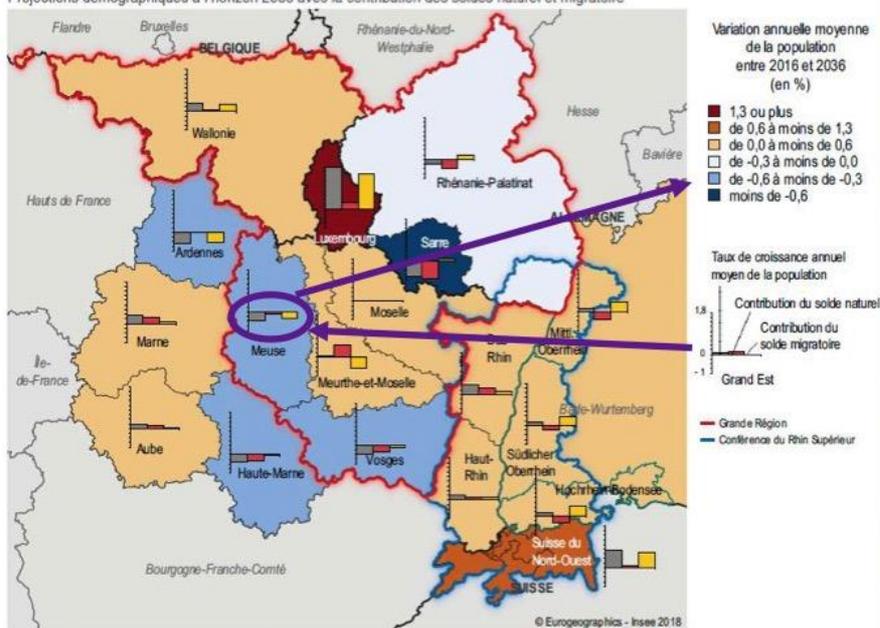
À l'échelle des zones d'emploi : baisse un peu moins marquée sur le nord meusien voire stabilité.

Déprise démographique allant de Charleville-Mézières /Bar-le-Duc/Chaumont/Remiremont /St Dié/Sarrebourg/Sarreguemines jusqu'à Coblenze : territoires peu denses, cloisonnés, peu propice à la diffusion de la croissance.

Lecture : au 1^{er} janvier 2016, la population dans la zone d'emploi de Nancy s'élève à 517 000 habitants. Celle-ci progresserait de 0,1 % par an jusqu'en 2036 si les tendances actuelles devaient se poursuivre.
 Sources : France : Insee, Origines 2017 - scénario central, Sarre : ICS - Centre Institut de la statistique 2015, scénario de référence, Bade-Wurtemberg : Statistisches Landesamt Baden-Württemberg Hauptamt 2015, Sarre : Destatis - Statistisches Bundesamt, 13. koordinierter Bevölkerungsvorausschätzung, Variante 1.2015, Rhénanie-Palatinat : Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Werte regionalisierte Bevölkerungsvorausschätzung, mittlere Variante 2015, Luxembourg : Statoc - Institut national de la statistique et des études économiques, 2017, projection de référence jusqu'en 2030 puis prolongation des hypothèses, dont 3 % de croissance, jusqu'en 2036, Belgique : Bureau fédéral du Plan, Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Perspectives démographiques 2016-2060.

6 Croissance aux frontières nord-est et est de la région

Projections démographiques à l'horizon 2036 avec la contribution des soldes naturel et migratoire



Sources : Grand Est : Insee, Omphale 2017 – scénario central, Suisse : OFS - Office fédéral de la statistique 2015, scénario de référence, Bade-Wurtemberg : Statistisches Landesamt Baden-Württemberg, Hauptvariante 2015, Sarre : Destatis - Statistisches Bundesamt, 13. koordinierten Bevölkerungsvorausberechnung, Variante 1, 2015, Rhénanie-Palatinat : Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Vierte regionalisierte Bevölkerungsvorausberechnung, mittlere Variante 2015, Luxembourg : Statlec - Institut national de la statistique et des études économiques, 2017, projection de référence jusqu'en 2030 puis prolongation des hypothèses, dont 3 % de croissance, jusqu'en 2036, Wallonie : Bureau fédéral du Plan, Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Perspectives démographiques 2016-2060.

Diagnostic de territoire CAF - CEI / CTGCC Pays d'Etain - 11/2018

Le taux de fécondité des départements du Grand Est se situe en 2016 entre 1,70 et 1,83 contre 1,89 en France métropolitaine.

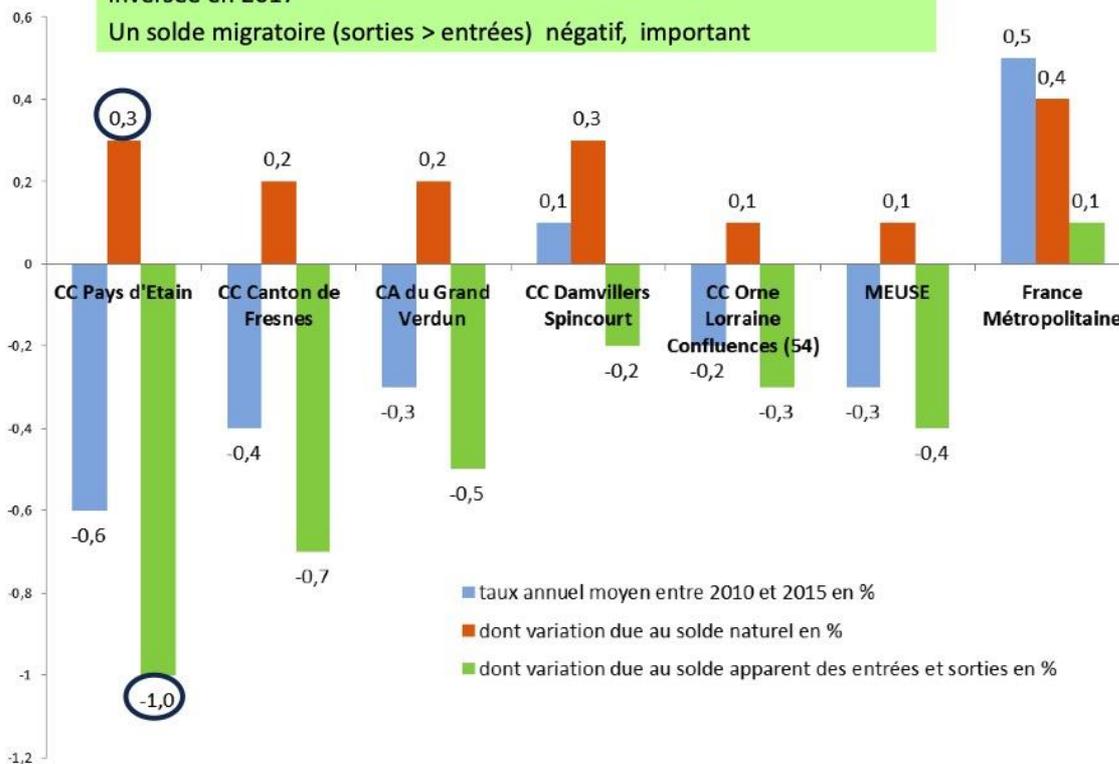
Si les tendances actuelles se poursuivaient le solde naturel ne serait excédentaire à l'avenir qu'en Meurthe-et-Moselle et en Alsace.

Jusqu'en 2040 le solde migratoire du Grand Est estimé est moins élevé que dans les pays frontaliers, après cette date il n'arriverait pas à compenser le solde naturel devenu négatif.

Le solde migratoire négatif en France en 2015 le resterait dans les projections et pourrait annuler d'ici 2036 l'excédent naturel en Meurthe et Moselle et aggraver le déclin démographique de la Meuse.

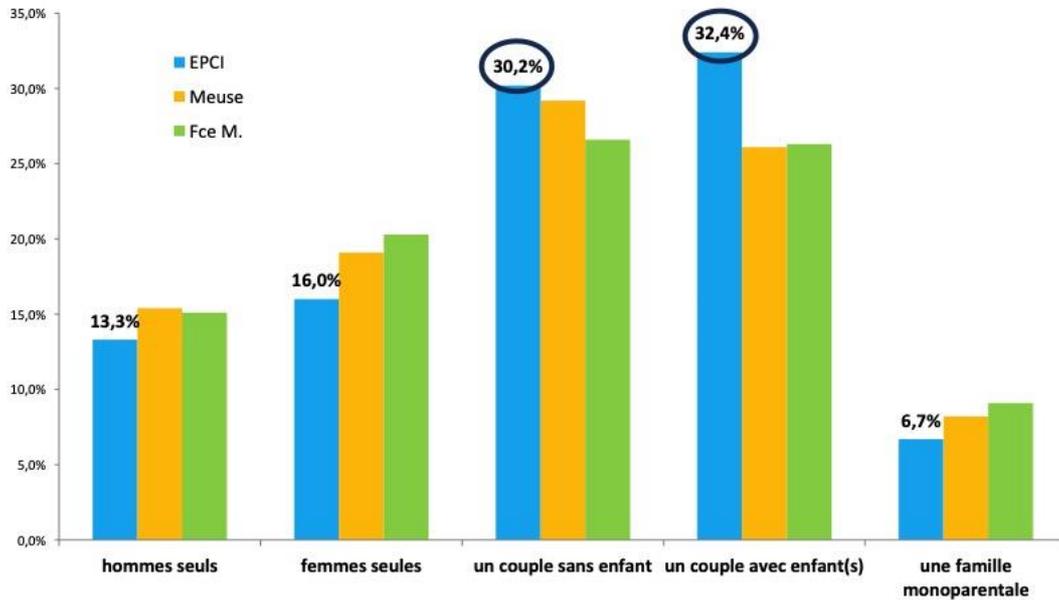
La variation comparée de la population entre 2010 et 2015

Un solde naturel (naissances > décès) positif, élevé mais tendance inversée en 2017
Un solde migratoire (sorties > entrées) négatif, important



La composition comparée des ménages, Insee 2015

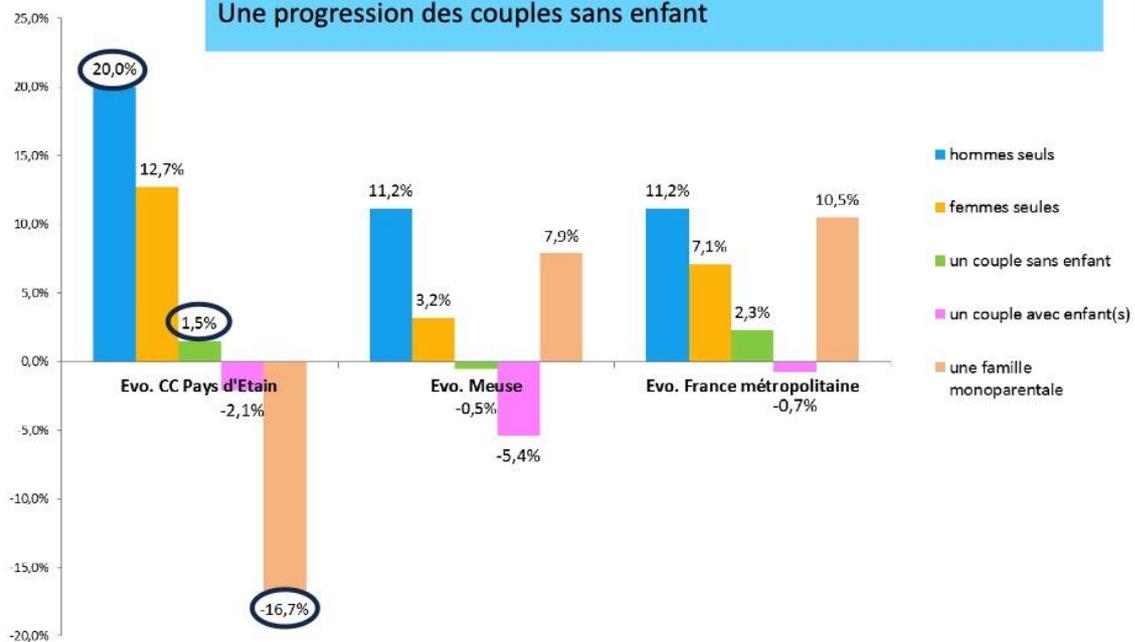
Moins d'isolé(e)s, de monoparents
plus de couples avec des enfants



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

L'évolution comparée de la composition des ménages, Insee 2015//2010

Une progression plus marquée des isolé(e)s, hommes seuls surtout
Une nette régression des monoparents (atypique)
Une progression des couples sans enfant



La situation de l'emploi : les taux d'activité notamment féminins

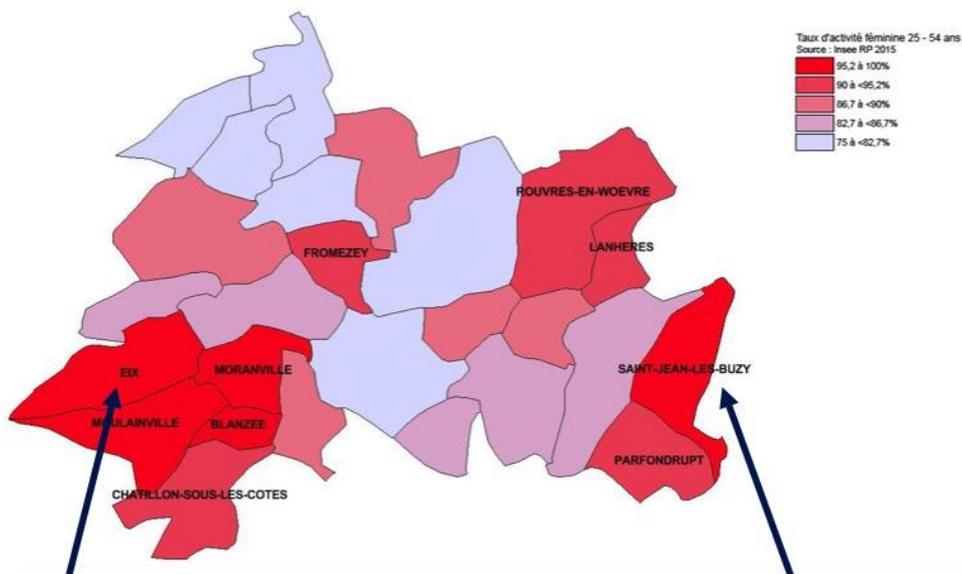
	TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE et ÂGE		
	en 2010	en 2015	En Meuse en 2015
Hommes	76,1%	82,4%	77,0%
15 - 24 ans	56,7%	62,3%	52,6%
25 - 54 ans	94,1%	97,1%	94,1%
55 - 64 ans	40,6%	54,3%	51,4%
Femmes	66,2%	71,1%	69,2%
15 - 24 ans	43,6%	47,1%	42,8%
25 - 54 ans	83,0%	85,2%	85,6%
55 - 64 ans	36,5%	44,6%	45,1%
	71,3%	77,1%	73,2%

définition taux d'activité : nb d'actifs (actifs occupés et chômeurs) / ensemble population correspondante
 source : Insee RP 2010 (engéographie au 01/01/2012) et 2015 (en géographie au 01/01/2017)

Des taux d'activité en progression, supérieurs aux taux meusiens
 Notamment pour les femmes (indépendamment du fait que ces femmes aient ou pas des enfants)

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Les taux d'activité féminine (des 25-54 ans) en 2015



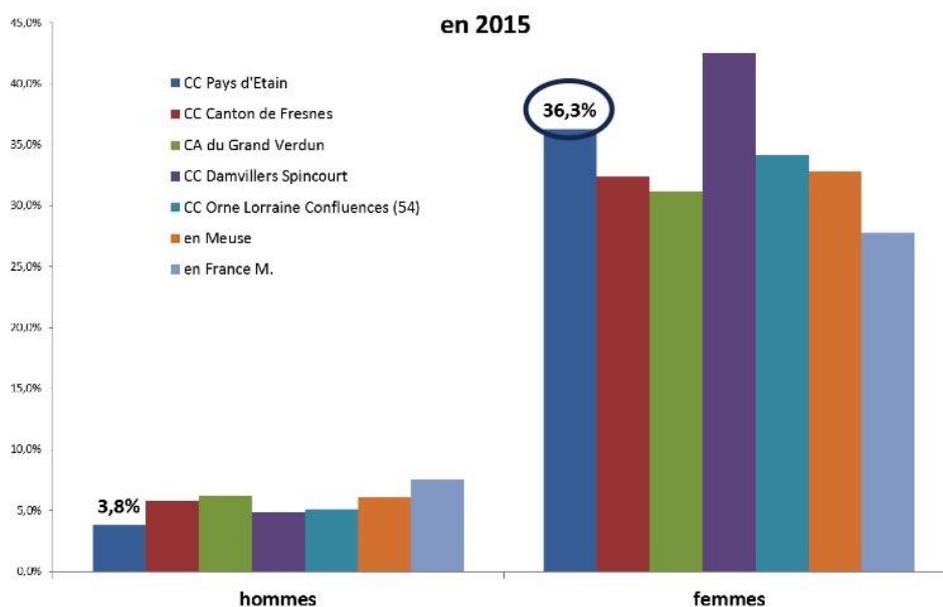
Des taux d'activité élevés sur Eix et à proximité

Sur St Jean les Buzy

Attention à l'amplitude de la tranche d'âge
 au fait que n'est pas pris en compte ici la notion d'enfant à charge

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Le temps partiel, notamment le temps partiel féminin

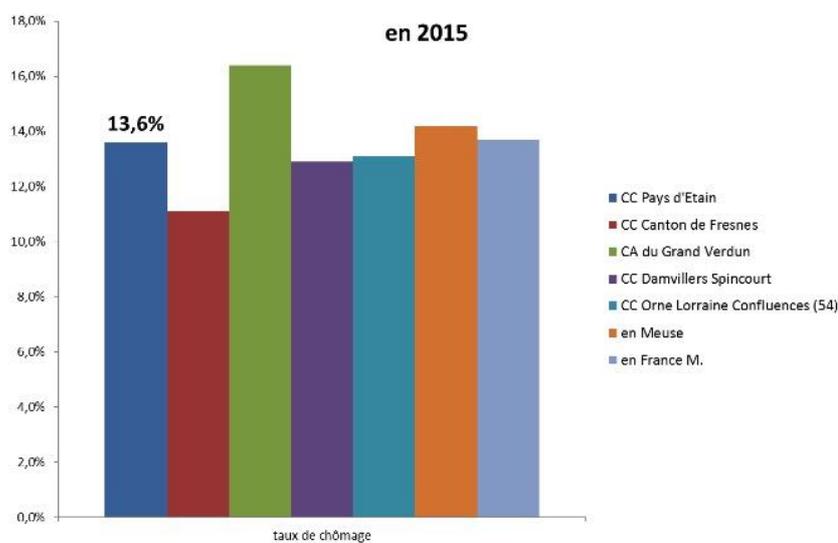


Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Les taux de chômage dont le taux de chômage féminin

	CHÔMAGE (au sens du recensement) DES 15 - 64 ANS				
	en 2010	en 2015	Evo. EPCI	En Meuse en 2015	Evo. En Meuse
Nombre de chômeurs	394	505	28,2%		15,7%
taux de chômage en %	10,6%	13,6%	3,0%	14,2%	2,2%
taux de chômage des hommes en %	7,2%	10,8%	3,6%	13,3%	2,9%
taux de chômage des femmes en %	15,3%	17,4%	2,1%	15,3%	1,4%
Part des femmes parmi les chômeurs en %	59,5%	55,4%	-4,1%	49,8%	-2,7%

source : Insee RP 2010 (engéographie au 01/01/2012) et 2015 (en géographie au 01/01/2017)

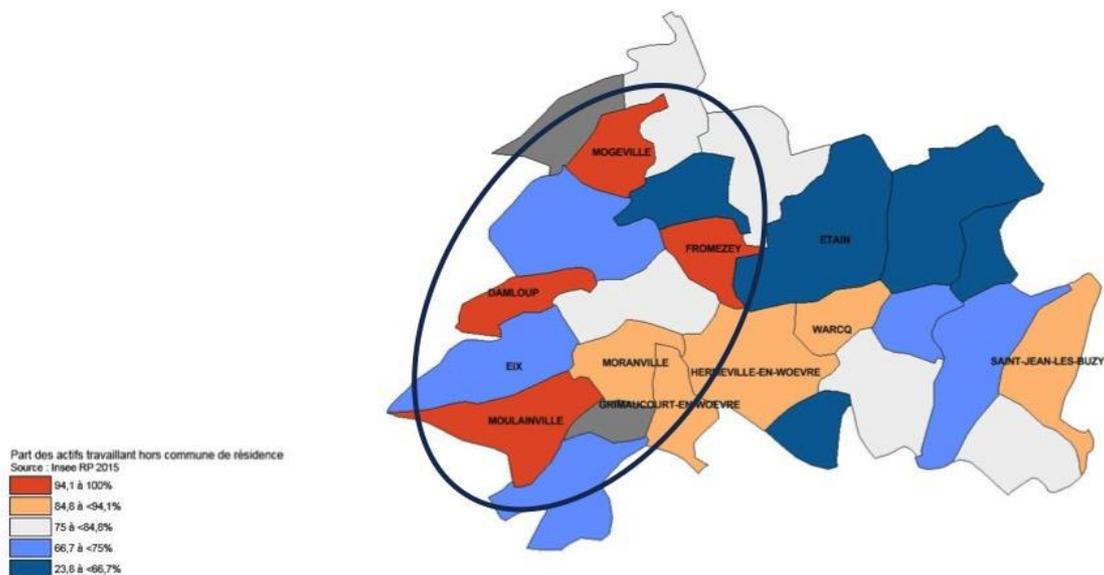


Les trajets domicile travail, les déplacements professionnels

Part des actifs travaillant dans autre commune autre que leur commune de résidence

	en 2010	en 2015	Evo.
EPCI	61,0%	64,6%	3,6%
en Meuse	63,9%	65,4%	1,5%
en France M.	65,5%	66,5%	1,0%

Source : Insee RP



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Revenus, taux d'imposition

	DECOMPOSITION DES REVENUS DISPONIBLES			
	en 2012	en 2015	en Meuse 2015	en France M. en 2015
Revenus d'activité	69,7%	63,8%	65,5%	73,2%
dont salaires, traitements et chômage	61,6%	57,2%	58,9%	67,5%
dont revenus des activités non salariées	8,1%	6,5%	6,6%	5,6%
Pensions, retraites et rentes	26,1%	28,7%	32,2%	28,3%
Revenus du Patrimoine	10,2%	13,5%	10,7%	10,6%
Ensemble des prestations sociales	6,2%	6,4%	5,7%	5,3%
dont prestations familiales	3,3%	2,9%	2,3%	2,1%
dont minima sociaux	1,5%	1,9%	1,9%	1,7%
dont prestations logements	1,5%	1,6%	1,5%	1,4%
Evolution taux d'imposition*	-12,2%	-12,4%	-14,1%	-17,4%

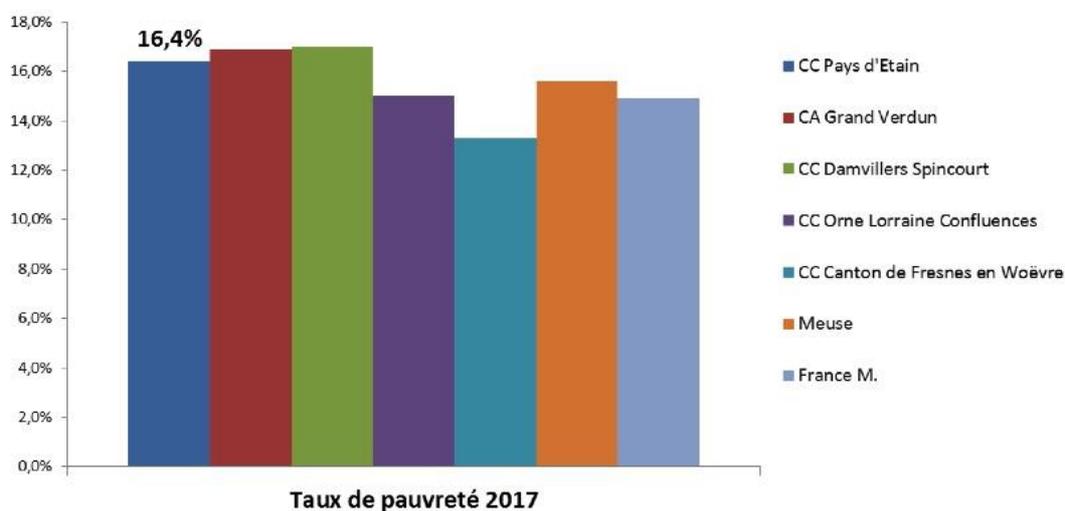
source : Insee - DGFIP - CNAF - CNAV - CcMsa, fichiers fiscalisé social et fiscal Filosofi
champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris
*tax d'imposition : part des ménages fiscaux imposés

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Taux de pauvreté

	TAUX DE PAUVRETE INSEE		
	en 2012	en 2015	Evo.
CC Pays d'Etain	15,9%	16,4%	0,5%
Meuse	15,2%	15,6%	0,4%
France M.	14,3%	14,9%	0,6%

source : Insee - DGFIP - CNAF - CNAV - CcMsa, fichiers fiscalisé social et fiscal Filosofi
 champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Démographie, principaux constats

- Une population en baisse/stable du fait du solde naturel mais surtout du solde migratoire (sorties>entrée) // baisse modérée dans les projections de l'Insee pour le nord meusien
- Une baisse importante et négative du solde migratoire
- Une progression des habitants sur des communes au nord, à l'est de l'EPCI
- Une majorité de couples avec enfants dans les compositions familiales, une nette progression des isolé(e)s, une baisse des monoparents
- Un taux d'activité féminin élevé, en progression, idem pour le temps partiel féminin
- Un taux de chômage élevé notamment féminin
- Moins de revenus d'activité, une baisse modérée du taux d'imposition
- Un taux de pauvreté élevé mais stable

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etains – Réunion technique 11/2018

Les allocataires CAF

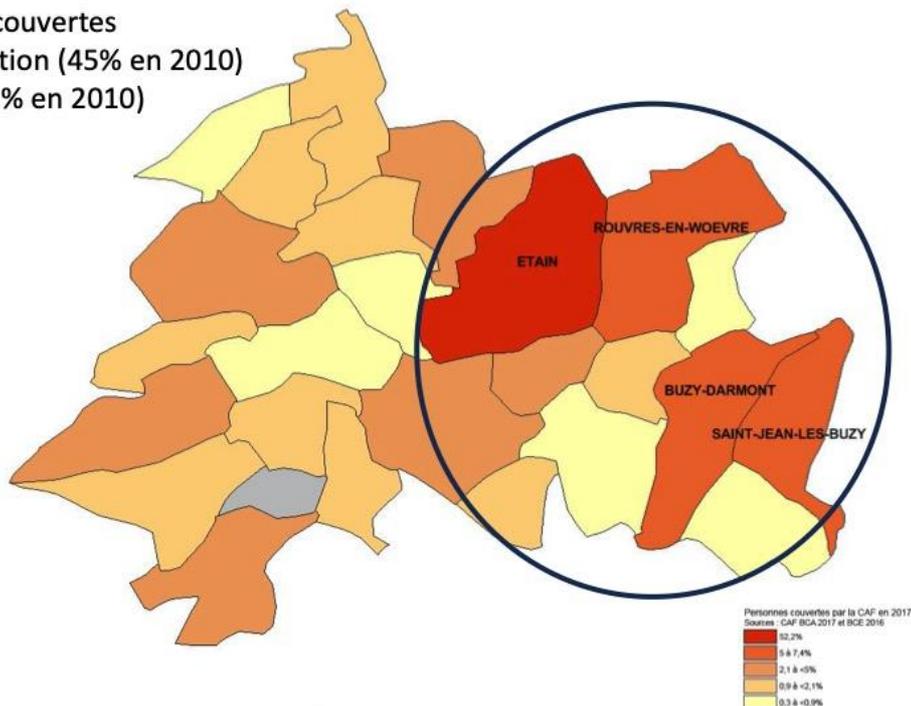
En 2017

1174 allocataires

3400 personnes couvertes

44% de la population (45% en 2010)

52% sur Etain (50% en 2010)



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Les minima Sociaux CAF

	MINIMA SOCIAUX CAF		
	en 2010	en 2017	Evo.
Bénéficiaires minima sociaux	215	262	21,9%
dont RSA (droit commun)	160	194	21,3%
dont AAH	55	68	23,6%
Part des minima sociaux*	19,3%	22,3%	15,5%

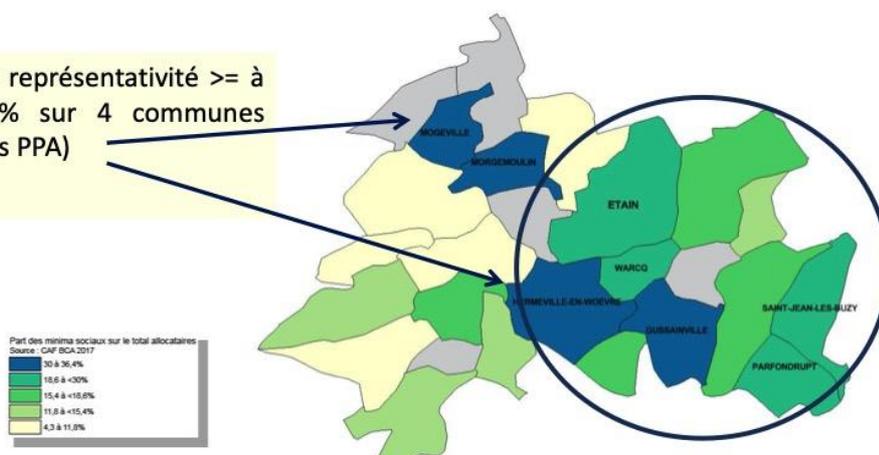
définition : allocataires bénéficiaires de minima sociaux CAF / total allocataires - RSA droit commun versable

CC Pays d'Etain	en 2010	en 2017
RSA activité*	76	/
prime activité	/	283

Source : CAF BCA

* comprend RSA socle et activité, RSA activité seul

Une représentativité \geq à 30 % sur 4 communes (hors PPA)



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - réunion technique 23/11/2018

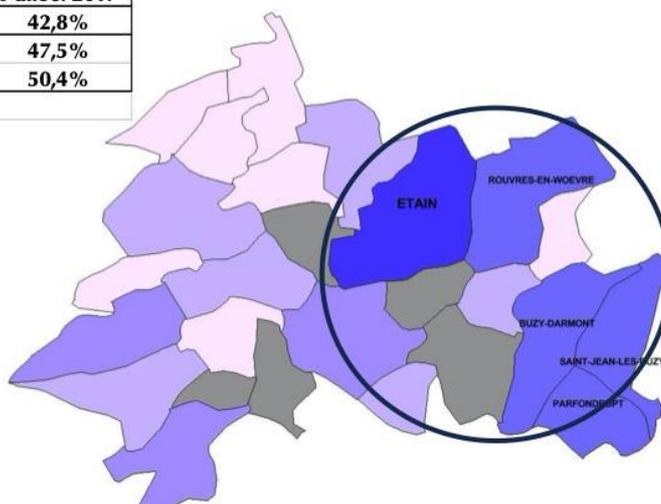
Les bénéficiaires d'aides au logement CAF

	CATEGORIES et TYPES DE LOGEMENT					
	en 2010	en 2015	Répart. EPCI 2015	Lvo. LPCI	Répart. Meuse 2015	Lvo. Meuse
Résidences principales	3001	3064	81,6%	-0,9%	84,5%	1,3%
Résidences secondaires et logements occasionnels	99	87	4,9%	12,8%	4,5%	-7,0%
Logements vacants	294	385	13,5%	-3,5%	11,0%	16,8%
Maisons	2872	2975	74,8%	0,5%	76,7%	3,5%
Appartements	507	547	25,2%	-6,6%	23,3%	-0,9%

source : Insee RP 2010 (en géographie au 01/01/2012) et 2015 (en géographie au 01/01/2017)

Allocataires bénéficiaires d'aides au logement CAF				
	en 2010	en 2017	Evo.	% alloc. 2017
CC Pays d'Etain	526	502	-4,6%	42,8%
en Meuse			-7,6%	47,5%
en Fce M.			4,5%	50,4%

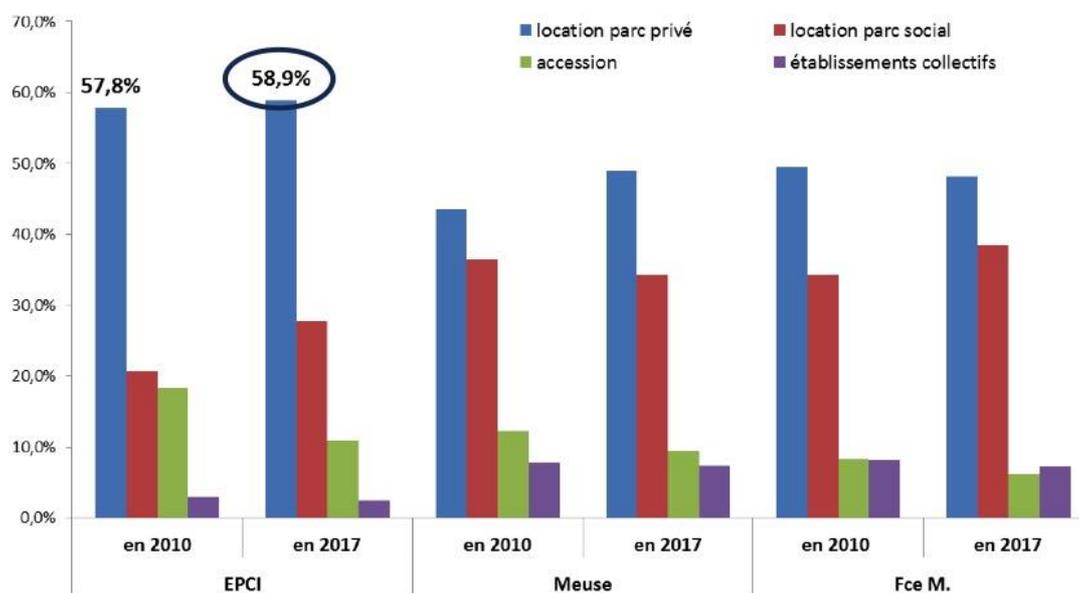
source : CAF BCA



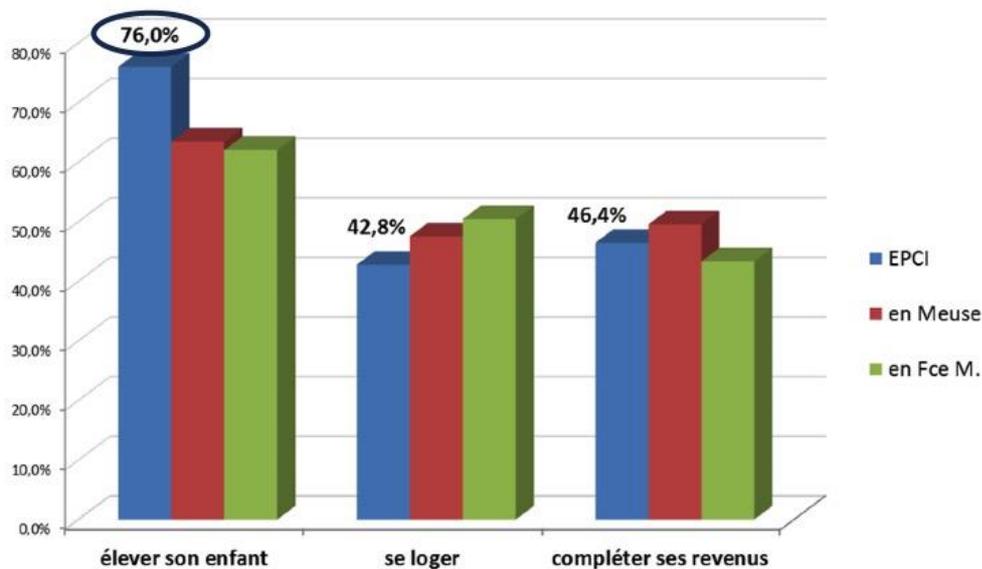
69% sur Etain

81% sur Etain, Buzy Darmont et Rouvres en Woëvre

Les bénéficiaires d'aides au logement selon le statut d'occupation

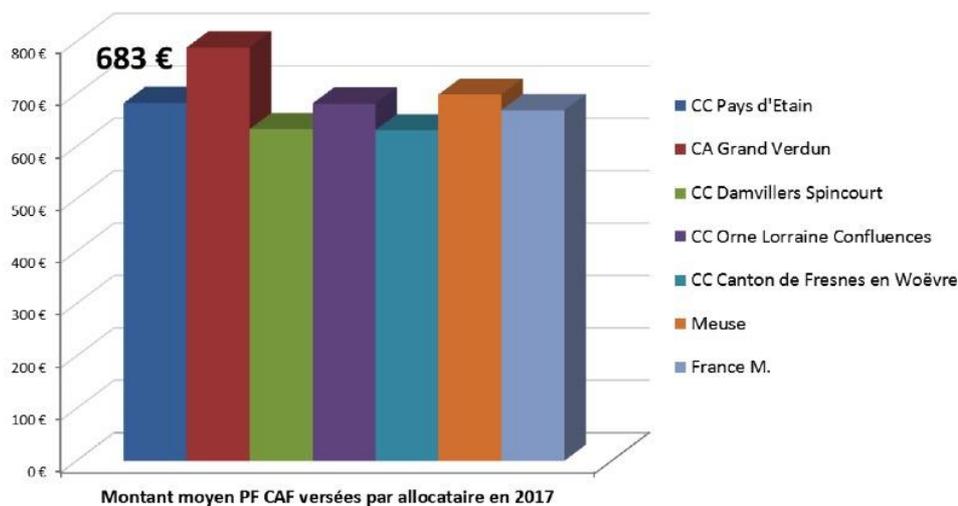


Les prestations CAF versées en 2017



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

Montant moyen des prestations CAF versées par allocataire en 2017



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

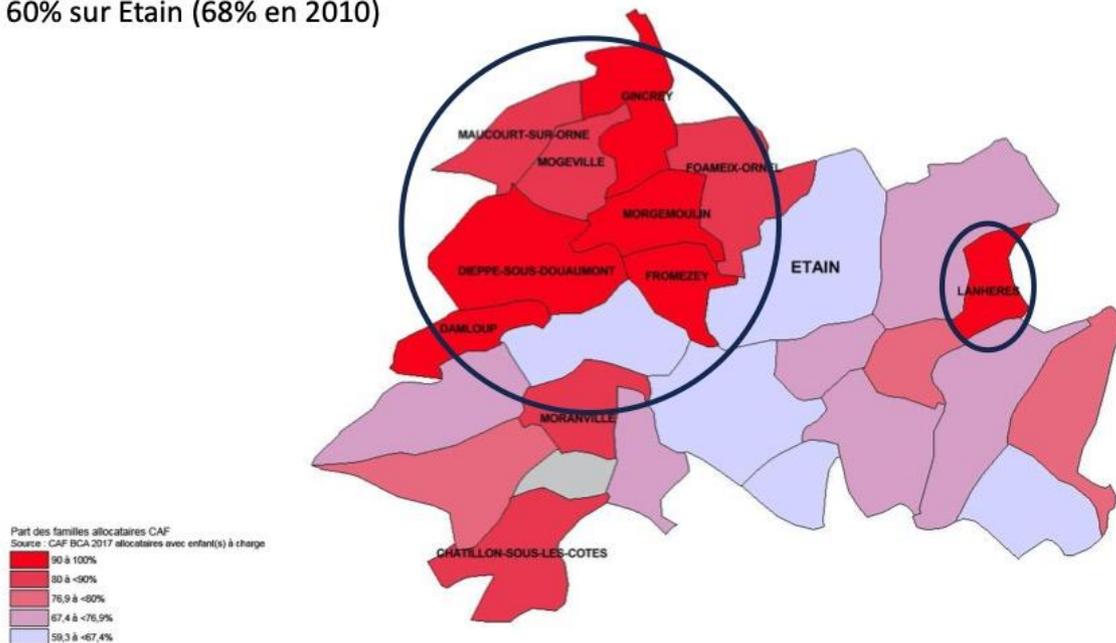
Les familles allocataires CAF

En 2017

787 familles (*allocataires avec enfant(s) à charge*)

67% des allocataires (73% en 2010)

60% sur Etain (68% en 2010)



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

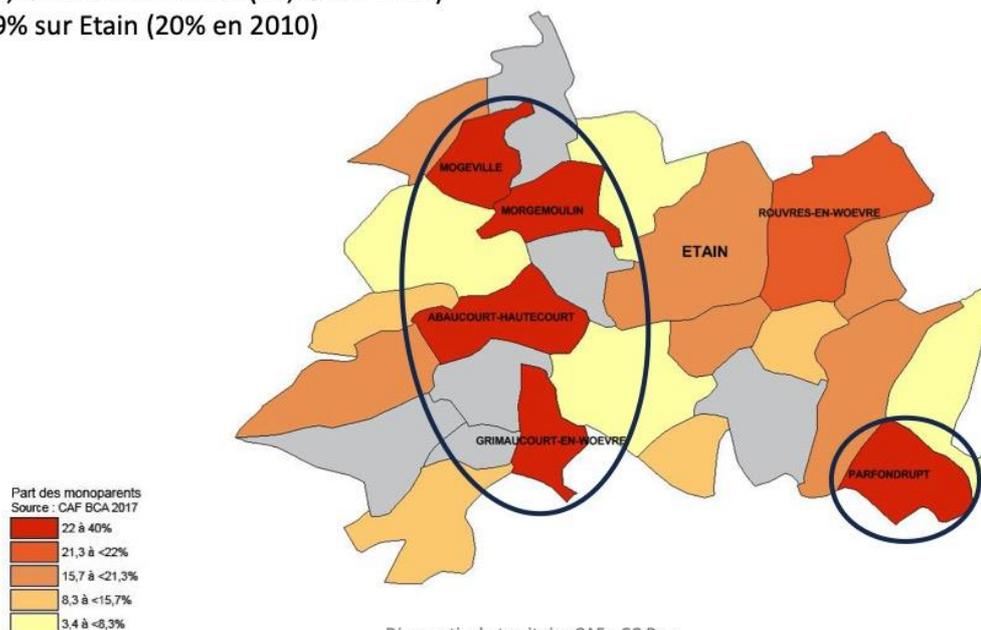
Les monoparents CAF

En 2017

192 allocataires (*allocataires avec enfant(s) à charge isolé(e)s*)

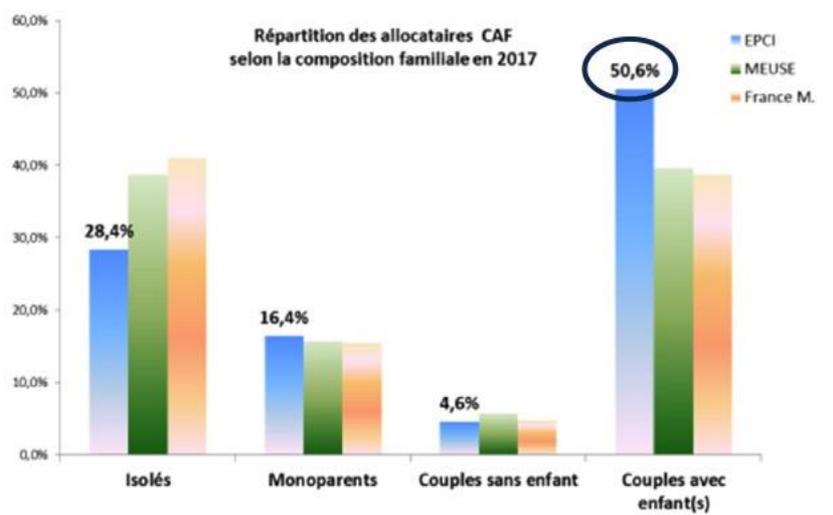
16,4% des allocataires (16,9% en 2010)

19% sur Etain (20% en 2010)



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

Les familles allocataires selon la composition familiale

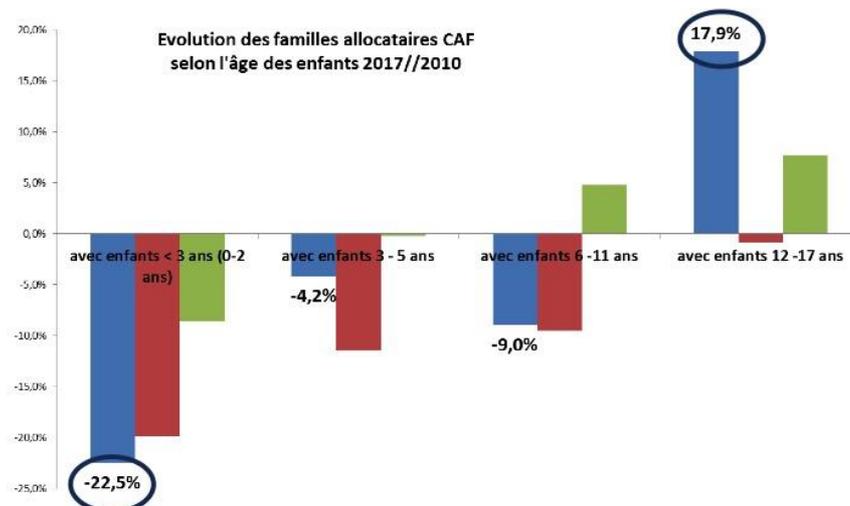


Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etains - 11/2018

Les familles allocataires selon l'âge des enfants

	FAMILLES ALLOCATAIRES selon l'âge des enfants à charge				
	en 2010	en 2017	Evo. EPCI	Evo. Meuse	Evo. France M
avec enfants < 3 ans (0-2 ans)	262	203	-22,5%	-19,9%	-8,6%
avec enfants 3 - 5 ans	237	227	-4,2%	-11,5%	-0,2%
avec enfants 6 - 11 ans	412	375	-9,0%	-9,5%	4,7%
avec enfants 12 - 17 ans	368	434	17,9%	-0,9%	7,7%

source : CAF BCA



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etains - 11/2018

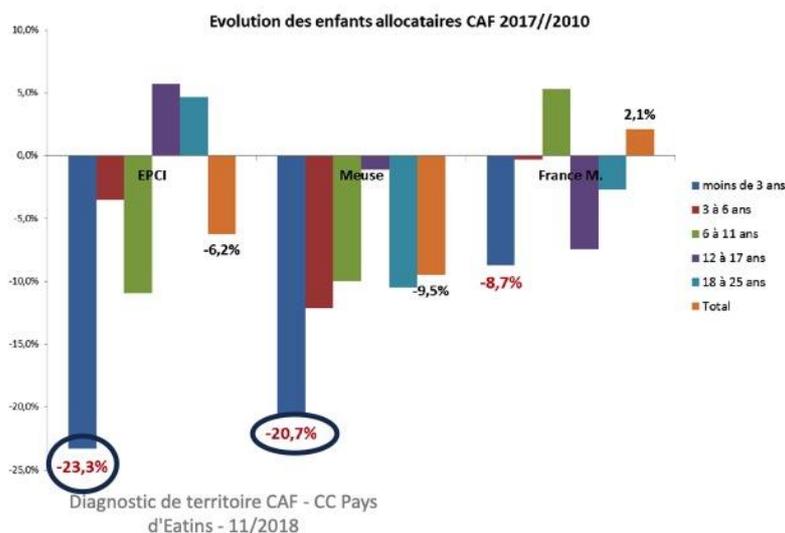
Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans

	ENFANTS A CHARGE (CAF)				
	en 2010	en 2017	Evo. EPCI	Evo. En Meuse	Evo. En France M.
moins de 3 ans	287	220	-23,3%	-20,7%	-8,7%
3 à 6 ans	256	247	-3,5%	-12,1%	-0,3%
6 à 11 ans	557	496	-11,0%	-10,0%	5,3%
12 à 17 ans	455	481	5,7%	-1,1%	-7,4%
18 à 25 ans	128	134	4,7%	-10,5%	-2,7%
TOTAL	1683	1578	-6,2%	-9,5%	2,1%

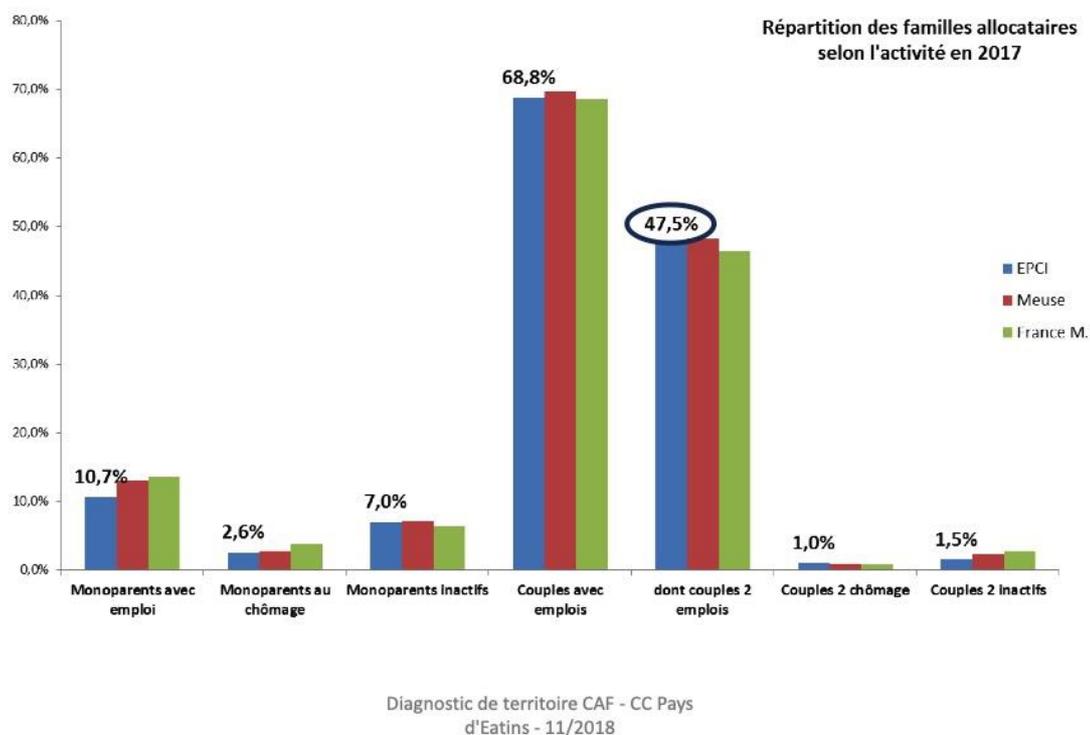
définition : enfants à charge au sens des PF en vigueur
Source : CAF BCA

+ 104 enfants MSA en 2017

2454 moins de 25 ans pour l'Insee en 2015



L'activité des familles allocataires (enfants < 18 ans)



Données allocataires CAF, principaux constats

- Une progression des minima sociaux CAF, RSA et AAH
- Des bénéficiaires de PPA dans la moyenne meusienne observée (24% des allocataires en 2017)
- Moins d'aides au logement, un parc privé locatif plus représenté
- Des allocataires concentrés à l'est du territoire, tout comme les familles avec enfants de moins de 3 ans mais une progression sur le nord de la CCPE
- Des couples avec enfants en baisse mais majoritaires
- Une baisse des moins de 3 ans, dans la tendance meusienne, en parallèle une baisse des naissances, un solde naturel qui devient négatif en 2017 (décès > naissances)
- Une progression des 12-17 ans, des plus de 18 ans également
- Un taux d'activité des couples (en emploi ou chômage) élevés (69% contre près de 66% en moyenne en France), notamment des couples bi-actifs (2 en emploi)
- Moins de monoparents, des taux élevés sur certaines communes à l'ouest de la CCPE, moins de monoparents avec emploi

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

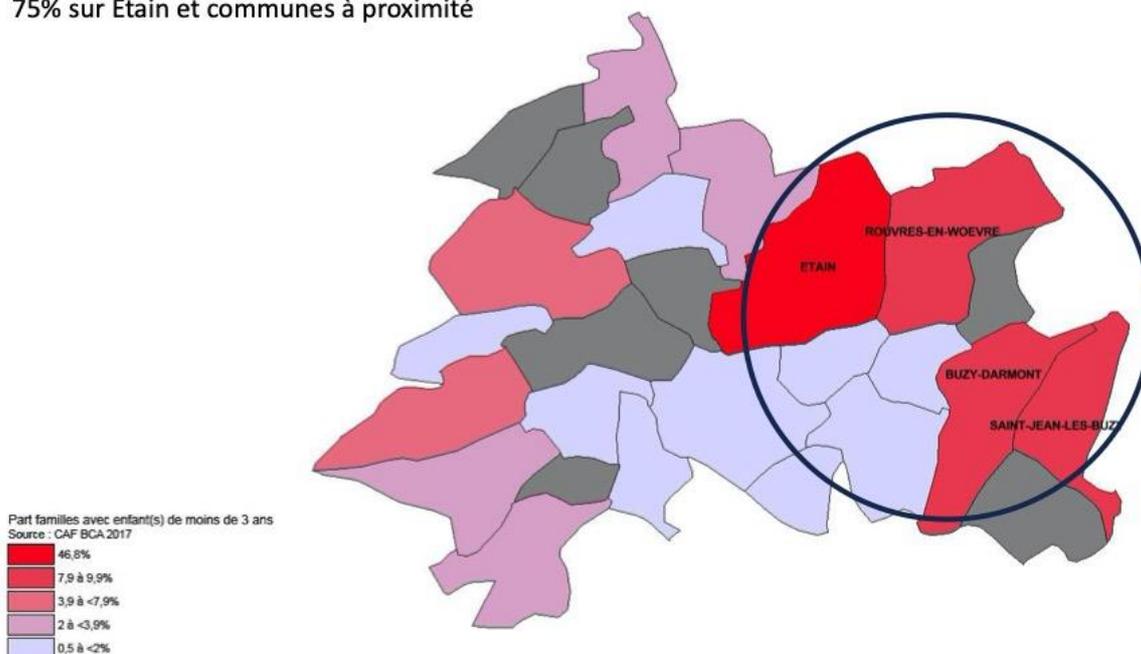
Les familles allocataires CAF avec enfants < 3 ans

En 2017

202 familles (*allocataires avec enfant(s) à charge de 0 à 2 ans révolus*)

47% sur Etain, 52% en 2010

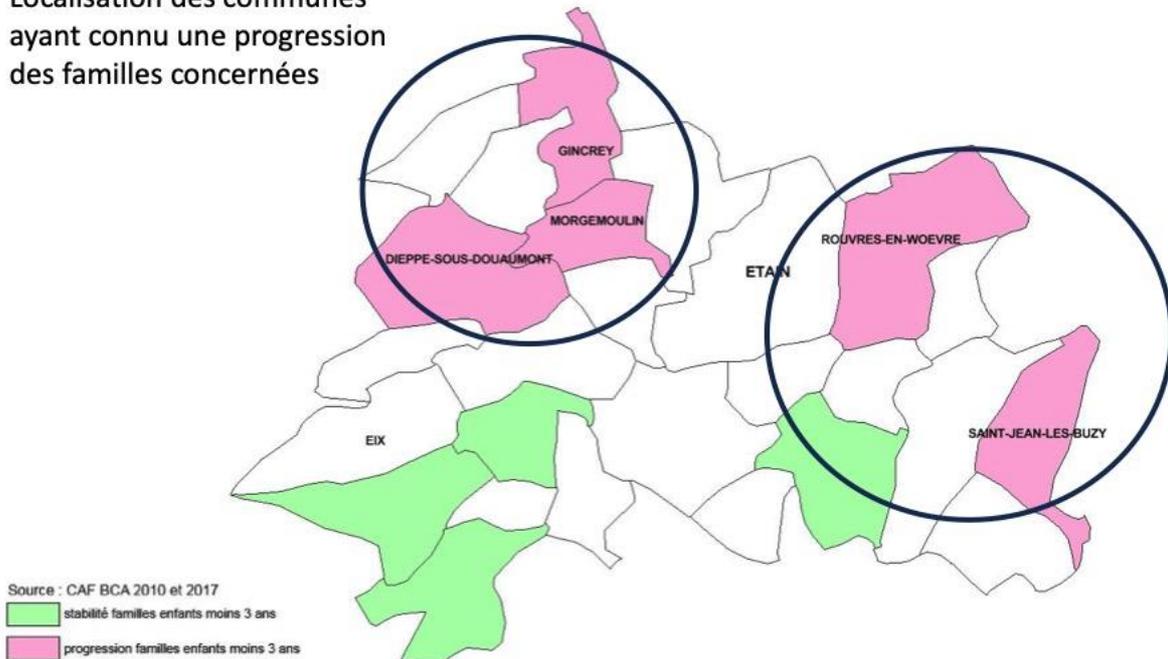
75% sur Etain et communes à proximité



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

Les familles allocataires CAF avec enfants < 3 ans

Localisation des communes ayant connu une progression des familles concernées



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

Les familles allocataires CAF avec enfants < 3 ans actives

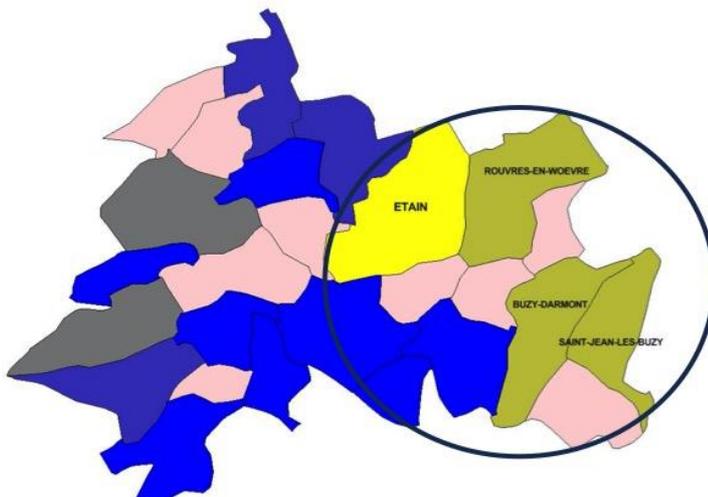
En 2017

181 familles actives (*allocataires avec enfant(s) à charge de 0 à 2 ans révolus avec emploi et/ou au chômage, inactifs exclus*), 239 en 2010

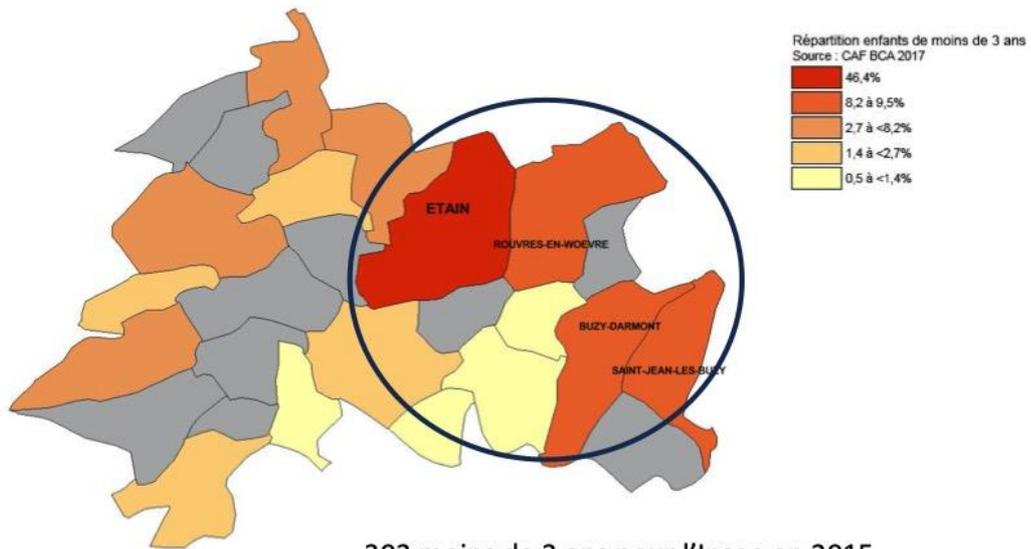
89,2% des familles allocataires de la tranche d'âge (enfants < 3 ans) / 91,2% en 2010

45,3% sur Etain / 49,8% en 2010

74,0% sur Etain, Buzy, St Jean Les Buzy et Rouvres en 2017, 68,2% en 2010



Les enfants allocataires CAF de moins de 3 ans



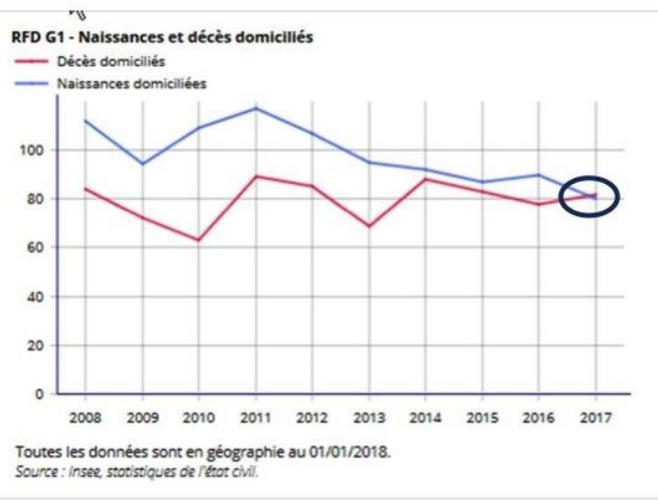
303 moins de 3 ans pour l'Insee en 2015
220 CAF en 2017
46% sur Etain
73% sur 4 communes

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays
d'Etains - 11/2018

Les naissances

	NAISSANCES DOMICILIEES		
	en 2010	en 2017	Evo.
CC Pays d'Etain	107	79	-26,2%
dont Etain	58	37	-36,2%
en Meuse			-22,2%
en France M.			-9,1%

Source : Insee Etat Civil



Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Etain - 11/2018

Les enfants gardés (moins de 6 ans)

	GARDE DES ENFANTS < 6 ans			
	EPCI 2015	EPCI 2017	Meuse 2017	France M. 2017
Accueil individuel				
Nb d'AMAT agréées (source PMI, RAM)		64		
Nb d'AMAT en activité au 30/11	45	40 (41 pour le RAM en 2018)		
Nb d'AMAT actives au moins 1 mois dans l'année	55	45		
Taux pour 100 enfants < 3 ans	17,8%	16,8%	20,9%	13,2%
Nb enfants gardés < 6 ans AMAT	80	56		
Nb d'enfants gardés < 3 ans AMAT	81	63		
Nb d'enfants < 3 ans CAF et MSA	253	238		
% enfants < 3 ans avec RSA et AAH	20,2	26,9	27,0%	23,8%
% enfants < 3 ans sous seuil de bas revenu	31,6	24,8	27,1%	27,0%
Nb moyen d'enfants accueillis / AMAT	3,3	2,7	3,0	3,1
% AMAT accueillant 5 enfants ou plus	24,4%	10,0%	16,2%	18,0%
% AMAT > 60 ans	15,6%	15,0%	14,2%	10,8%
% enfants < 6 ans gardés dans EPCI de résidence	80,1%	80,7%	85,3%	88,6%
% enfants < 6 ans gardés hors EPCI de résidence	19,9%	19,3%	14,8%	11,0%
Nb d'enfants bénéf. CMG Paje Domicile	NS	NS	NS	1,6%
Accueil collectif				
Nb de places agréées	20	20	661	390 914
Nb d'enfants accueillis / inscrits	62	57	1677	7 797 652
Taux de scolarisation < 2 ans	45,3% enfants en 2016	39 ND	28,2% en 2016	14,0% en 2016
Taux de couverture < 3 ans*	39,9%	34,9%	44,5%	56,6%

Source : CAF Imaje STAS APC - Département (service PMI) - RAM - ONPE CNAF DREES INSEE CMSA Education Nationale ACOSS

ND non déterminé - NS non significatifs (<3)

* enfants gardés AMAT = places EAJE / enfants < 3 ans

Taux de couverture national

Capacité théorique d'accueil (nb de places agréées/enfants < 3 ans CAF)

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Eatins - 11/2018

Les enfants gardés chez l'assistante maternelle agréée (moins de 6 ans)

	CMG Paje AMAT CAF				
	en 2010	en 2017	Evo. EPCI	Evo. Meuse	Evo. Fce M.
Enfants < 3 ans	82	60	-26,8%	-14,5%	-2,2%
Enfants 3 - 5 ans	52	46	-11,5%	1,2%	-4,7%
TOTAL	134	106	-20,9%	-7,5%	-6,9%

Source CAF BCA

Selon l'ONPE une baisse constante depuis 2014 (sur le volume d'heures annuelles déclarées)

Taux de couverture = 27,3%

33% des moins de 3 ans en France

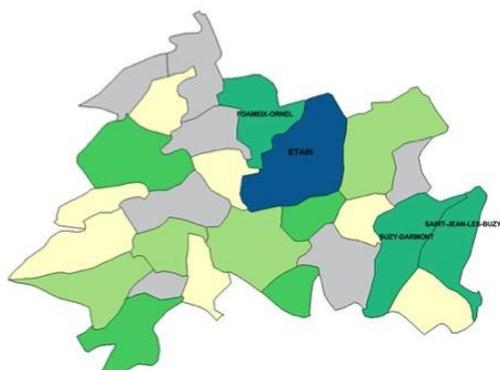
selon ONPE (capacité théorique nb de places / enfants moins 3 ans)

Enfants bénéficiaires du Complément Mode de Garde (CMG) de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée exerçant à son domicile ou dans une MAM

La CAF (ou la MSA) rembourse une partie des rémunérations versées (selon conditions de ressources) et prend en charge 100% des cotisations sociales de l'assistante maternelle

Diagnostic de territoire CAF - CC Pays d'Eatins - 11/2018

Les enfants allocataires CAF < 3 ans gardés par 1 AMAT

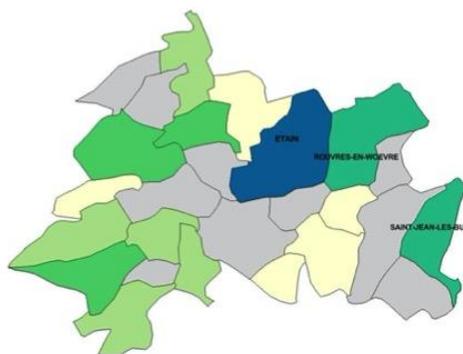


En 2010 82 enfants
38% sur Etain
63% sur 4 communes

Enfants <3 ans bénéf. CMG Pays AMAT
Source: CAF SCA 2010

En 2017 60 enfants (-27%)
40% sur Etain
60% sur 4 communes

Enfants <3 ans bénéf. CMG Pays AMAT
Source: CAF SCA 2017



Diagno:

Taux d'occupation - EAJE- Les Mini Collins

	Nbr H facturés	Tx occupation financier	Tx occupation Accueil
2018 (données actualisées au 30 septembre)	35609 h	76,52%	73,76%
2017	32225 h	68,05%	63,61%
2016	31831 h	72,23%	65,33%
2015	35115 h	75,46%	69,63%

Source : CAF

Tx occupation financier = nbre heures facturées sur capacité théorique
Tx occupation Accueil = nbre heures réalisées sur capacité théorique

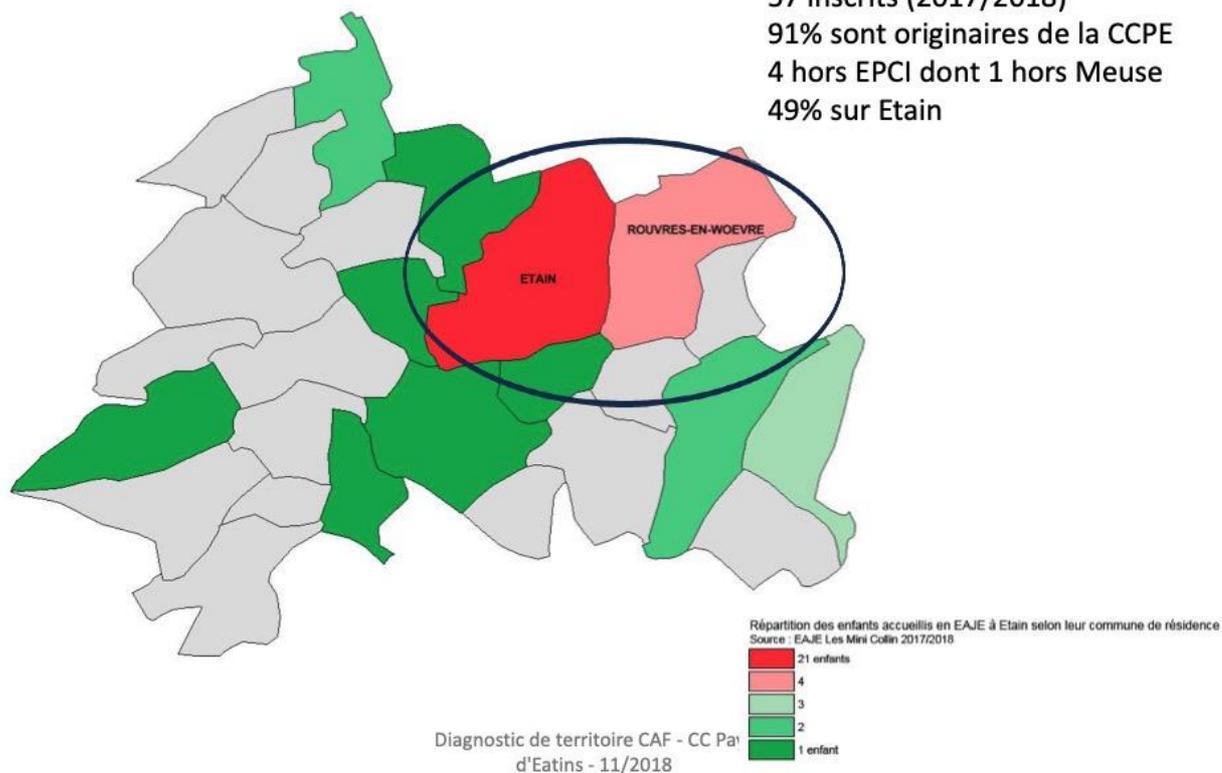
Pour 20 places, 57 enfants inscrits, 47 accueillis (2017/2018)

Taux de couverture = 9% des moins de 3 ans, 18% en France selon l'ONPE,
Capacité théorique nb de places / enfants de moins de 3 ans CAF



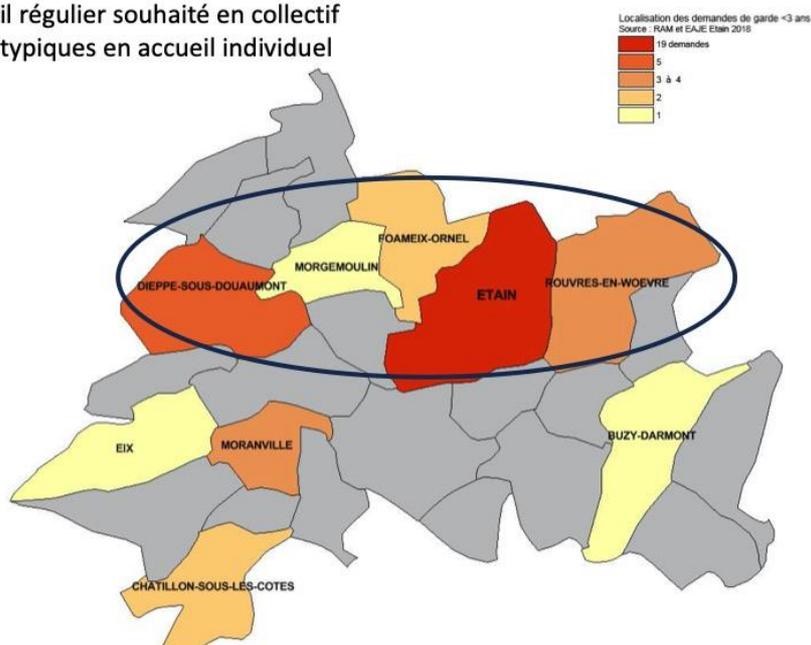
La localisation des enfants des Mini Collins

sur 47 enfants accueillis
 57 inscrits (2017/2018)
 91% sont originaires de la CCPE
 4 hors EPCI dont 1 hors Meuse
 49% sur Etain



La localisation des demandes (tous modes de garde)

Sur 39 demandes recensées
 49% sur Etain
 Plutôt de l'accueil régulier souhaité en collectif
 Et des horaires atypiques en accueil individuel



Garde des moins de 3 ans, principaux constats

- Baisse des moins de 3 ans et des naissances sur la CCPE
- Un nombre d'enfant gardés chez les AMAT en baisse, un constat national (baisse amorcée depuis 2014), taux de couverture à 27% (33% au national)
- 8% de taux de couverture de l'accueil collectif, 18% au national
- Une part d'enfants gardés hors CCPE plus élevée (à conforter par l'enquête)
- Un taux d'AMAT en activité de 63% (pas de point de comparaison) 
- Une part d'AMAT > 60 ans plus élevée
- Pas de tension du nb moyen d'enfants gardés/AMAT
- Un taux de fréquentation élevé du multi-accueil, en progression en 2018
- Un taux de préscolarisation à 2 ans très élevé (2016) qui nécessite une garde complémentaire (à conforter par l'enquête) 
- Un taux de couverture Petite Enfance en baisse, inférieur aux moyennes observées du fait d'une baisse concomitante des moins de 3 ans et des moins de 3 ans gardés par une AMAT
- Une quarantaine de demandes recensées plutôt sur Etain et à proximité tout mode de garde confondu, pour du temps plein en accueil collectif, pour des horaires atypiques chez les AMAT (à conforter par l'enquête) 

BIEN GRANDIR, BIEN VIVRE ET BIEN VIEILLIR AU PAYS D'ETAIN

Ce document vous présente un résumé des résultats de l'enquête réalisée sur le territoire par la CCPE en lien avec la CAF (source Sphinx) au cours du printemps et de l'été 2019. Les résultats complets sont disponibles auprès de la CCPE. Deux types d'enquêtes ont été menées : une enquête concernant les foyers et une enquête dédiée aux Jeunes. Le diagnostic de territoire reposera sur les résultats de ces 2 enquêtes complétés par l'analyse statistique du territoire.

L'ESSENTIEL DE L'ENQUETE CONCERNANT LES FOYERS

TAUX DE RETOUR

3065 ménages sont recensés par l'INSEE (chiffres 2015) sur le territoire.

Les enquêteurs sont allés dans les **26** communes du territoire, avec pour objectif de respecter la représentativité de la population. **310** questionnaires ont été complétés : le taux de retour est supérieur à 10%, les résultats sont exploitables.



PROFIL DES REpondANTS

- **542** personnes concernées au total (répondants + conjoints)
- 47% des répondants ont des enfants, soit **301** enfants recensés.
- 34 personnes ont indiqué avoir besoin d'un mode de garde dans les 3 ans à venir.
- **6%** de personnes (adultes ou enfants) sont porteuses de handicap (moyenne nationale 15%).

LOGEMENT - CADRE DE VIE

- Plus de **90%** des foyers logent dans une maison, 75% sont propriétaires de leur logement.
- 72% vivent dans le même logement depuis plus de 5 ans.
- 30% des habitants se sont installés pour la qualité de vie et 30% pour raisons professionnelles (rapprochement travail).
- **34%** des foyers seraient prêts à faire des travaux d'amélioration dans leur logement : principalement isolation, énergie et réfection des façades.

ACTIVITE

- **268** personnes, soit 50% (répondants et conjoints) travaillent dont :
 - 101 personnes (38%) sur le territoire de la CCPE
 - 72 personnes (27%) à VERDUN ou à proximité
- Les professions les plus représentées :
 - Employés : 45%
 - Cadres, ingénieurs ou professeurs : 16%
 - Militaires : 9%
- 76% des personnes ne travaillant pas sont retraitées et 7% sont à la recherche d'un emploi.

MOBILITE

- **93%** des personnes (répondants + conjoints) ont le permis.
- **90%** des foyers possèdent au moins une voiture.
- **55%** des déplacements se font à titre professionnel.
- **48%** font des déplacements occasionnels ou de moins de 10 km/jour.
- **10%** parcourent plus de 100 km/jour.
- Quel que soit l'âge des personnes, **57%** auraient l'utilité d'un service de transport organisé par la CCPE sur le territoire.



SERVICES DE PROXIMITE

- On remarque une très faible utilisation des services payants dédiés aux particuliers : soutien scolaire, emploi à domicile, soins à domicile....
- Accès aux droits et aux services :
 - Les services de proximité principalement utilisés sont : salles des fêtes, les services de sécurité, des Mairies et de la Communauté de Communes, la Maison de Santé, le Centre Socio Culturel.
 - Ceux qui sont jugés les plus utiles : la Maison des Services Aux Publics (MSAP), le Relais Emploi, Cap Emploi, la Maison des Solidarités (MDS) et la permanence du Centre d'Informations du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).
 - Services manquants :
 - Médecins dont spécialistes
 - Transports (à améliorer vers Etain et Verdun notamment)
 - Commerces de proximité ou ambulants
- Internet/fibre : **84%** des sondés utilisent le numérique.



LOISIRS ET CULTURE

- **58%** des adultes et **50%** des enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle.
- En moyenne environ **60%** des personnes interrogées disent qu'elles ne sont pas intéressées par le théâtre, les musées, la bibliothèque...et 18% disent y aller occasionnellement.
- Le coût des sorties est un frein pour 2%, l'éloignement pour 1%.
- Un peu plus de la moitié des répondants pratiquent une activité en famille (marche, randonnées, bricolage, jeux de sociétés, etc.).

SANTE

- Près de **80%** déclarent l'offre de soins existante sur le territoire de la CCPE très bonne, bonne ou assez bonne (85,2% pour les plus de 60 ans).
- Voici les suggestions faites pour améliorer la qualité de vie et votre santé :
 - mettre en place des permanences médicales de spécialistes : 77%
 - mieux accompagner les personnes qui vieillissent : 72%
 - plus de professionnels pour les enfants : 37%
 - besoin de plus de coordination entre les soignants : 57%
 - plus de prévention : 49%
 - plus d'informations aux usagers : 52%



VOS ENFANTS

147 répondants sur 310 ont des enfants (soit 47%)

Répondants avec enfants de moins de 3 ans : 40 enfants

- 63% font garder leur enfant par une assistante maternelle, ou en crèche (et la famille en cas d'urgence).
- Si une structure d'accueil collectif devait s'implanter, ce devrait être plutôt sur Eix.



Répondants avec enfants entre 3 et 11 ans, scolarisés en maternelle et en primaire : 150 enfants

- Pour la garde des enfants pendant les vacances, les parents ont recours en premier lieu à la famille ou aux proches, ensuite les Centres de Loisirs (celui du Centre Socioculturel et celui d'Etain).
Le frein principal pour fréquenter un Centre de Loisirs est le coût.
- Une majorité de parents estime que leur enfant dispose de quoi s'épanouir sur la CCPE.



Répondants avec enfants entre 12 et 17 ans, scolarisés de la 6^{ème} à la terminale : 92 enfants

- De façon générale, les parents jugent utile un lieu pour les ados en dehors du temps scolaire, plutôt sur le temps de midi et le mercredi après-midi pour se poser, échanger et partager.
- Les 2/3 des ados participent à une activité et sont particulièrement intéressés par une activité « Camp ». Les 2/3 des parents connaissent le Pass Ado ainsi que le local Ado.
- Pour les parents, les centres d'intérêt de leurs ados sont plutôt leurs études et l'orientation professionnelle, les écrans, le téléphone et l'investissement dans la vie familiale.

CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

La CCPE :

- 51% connaissent la CCPE mais pas son rôle ou ses actions.
- 54% des personnes sondées disent ne pas utiliser les services de la CCPE.
- Sur 134 réponses : 90% trouvent les services de la CCPE de qualité.
- Sur 127 réponses : 88% trouvent les services adaptés à leurs besoins.

Le Centre Socioculturel d'Etain et sa Région :

- 39% connaissent le CS mais pas son rôle ou ses actions.
- 66% des personnes sondées disent ne pas utiliser les services du CS.
- Sur 94 réponses : 97% trouvent les services du CS de qualité.
- Sur 93 réponses : 97% trouvent les services adaptés à leurs besoins.



POUR CONCLURE :

95% des personnes interrogées se sentent bien sur le territoire et 47% aimeraient y trouver plus de services.



L'ESSENTIEL DE L'ENQUETE CONCERNANT LES JEUNES

ENQUETE 11/16 ANS (93 REPONSES OBTENUES) :

- Ils aimeraient principalement trouver : un « MacDo », une piscine, un cinéma et un gymnase avec un terrain lisse. Ils ont besoin de plus de magasins et de divertissements.
- Ils occupent principalement leur temps libre sur **Internet (28%)**, en **pratiquant des activités (26,9%)** et en **restant dehors (22,6%)**. Pour 67% d'entre eux ces activités se pratiquent sur le territoire du pays d'Etain.
- Plus de la moitié d'entre eux connaissent les activités proposées par le Centre Socioculturel et la CCPE. Et 2/3 d'entre eux seraient intéressés par l'organisation de camps pendant les vacances.
- **1/3** d'entre eux est prêt à s'investir sur tout type de projet (plutôt sportifs).
- 80% se déplacent grâce à leurs parents et estiment que ce moyen de transport est suffisant.
- Plus d'1/3 d'entre eux ne s'estiment pas suffisamment informés sur l'alcool, le tabac, les drogues, la sexualité, les MST et la contraception.
- Pour discuter, il se retrouvent principalement dans les lieux publics et chez leurs parents et **87%** apprécieraient de disposer d'un lieu pour se retrouver. **66%** seraient prêts à s'investir dans un tel projet.
- 1/3 d'entre eux aimeraient pouvoir donner son avis et 16% aimeraient être membres d'un Conseil des Jeunes.



ENQUETE 17/25 ANS (87 REPONSES OBTENUES) :

- Les enquêtés sont principalement étudiants (37%), en recherche d'emploi (23%) ou lycéens (19,5%) et habitent pour **83%** chez leurs parents.
- Ils rêvent de plus de lieux de divertissement et d'activités adaptées à leur âge ainsi que d'une piscine ou d'un lieu où se baigner.
- Sur 50 répondants, la moitié se dit satisfaite des équipements scolaires en place.
- Sur 42 répondants, **70%** sont satisfaits des associations présentes sur le territoire même si certains aimeraient trouver plus d'offres ou être mieux informés sur ce qui existe.
- **40%** pratiquent une activité sur le territoire, essentiellement sportive.
- 23% sont prêts à s'investir sur divers projets (sportifs, bénévolat...).
- Sur le plan professionnel, une majorité trouve qu'il n'y a pas assez d'offres d'emplois (saisonnier ou annuel) et souhaiterait avoir plus d'informations à ce sujet ainsi que sur les métiers et les formations.
- **72%** se déplacent en voiture, 42% en train et 32% en bus et 69% trouvent ces moyens de transport suffisants. Avec malgré tout des demandes de plus de transports en commun.
- 78% apprécieraient de disposer d'un lieu pour se retrouver. 46% seraient prêts à s'investir dans un tel projet.
- **1/3** d'entre eux aimeraient pouvoir donner leurs avis sur leurs besoins et leurs attentes. Et **18%** aimeraient être membre d'un groupe de propositions.

